

Le directeur du placement témoigne

Le bureau de Bourassa, service d'embauche pour la Baie James

par Yves LECLERC

Le bureau du premier ministre Bourassa a usé de pressions politiques pour faire embaucher à la Baie James quelque 200 ouvriers, sans tenir compte des priorités et normes énoncées par le ministre du Travail, a affirmé un témoin à la Commission Cliche.

M. Yvon Bergeron, ancien directeur du placement à la Baie James pour le ministère de la Main-d'œuvre, a précisé que les interventions provenaient le plus souvent des adjoints au con-

seiller spécial Paul Desrochers, MM. Michel Guay et Normand Bolduc.

Il a par ailleurs déclaré avoir reçu dimanche dernier un appel d'un fonctionnaire, M. Lemarier, qui lui offrait les services d'un avocat "du Parti libéral" devant la Commission Cliche pour peu qu'il s'abstienne de "magasiner" dans son témoignage M. Desrochers et possiblement M. Guay.

M. Bergeron a avoué qu'il n'avait pas cédé qu'aux pressions du bureau du premier ministre, non plus qu'à celles de plusieurs autres ministres et députés, pour la plupart libéraux. Il a cité notamment, avec "certitude" et

dans plusieurs cas avec preuves à l'appui:

— les secrétaires des ministres Gérard Harvey et Jean Cournoyer, MM. Daniel Parent et Richard Miller;

— les députés libéraux Benjamin Faucher, d'Yamaska, André Déom de Laporte; Ghyslain Harvey de Dubic; Fernand Houde, de Limoilou; Marcel Ostiguy, de Rouville; et Jean-Marie Pelletier, de Kamouraska.

La plupart d'entre eux, a-t-il expliqué, se sont adressés à lui à plusieurs reprises et avec une insistance gé-

nante pour qu'il fasse embaucher par les entrepreneurs des gens de leurs comtés.

Du harcèlement

Il n'y a rien d'illégal en soi à ce qu'un élu fasse des représentations du genre en faveur d'un de ses concitoyens, mais dans plusieurs cas, a dit M. Bergeron, cela devenait du harcèlement quand il recevait jusqu'à trois lettres et une demi-douzaine d'appels au sujet du même dossier.

Il a calculé qu'il recevait environ 3,000 lettres par an, et jusqu'à cent onze téléphones par jour, provenant

en majorité de personnalités politiques.

D'autre part, le témoin a admis que ce n'est pas par la voie normale qu'il s'est retrouvé responsable du placement à la Baie James, mais à la suite d'une série de rencontres avec MM. Desrochers et Michel Guay, et par-dessus la tête de ses supérieurs normaux à la Main-d'œuvre. Ces réunions ont eu lieu en général à Québec en 1970 et 1971, et l'interlocuteur principal de M. Bergeron était Michel Guay.

Voir BOURASSA, page A 6



photo Pierre McCann, LA PRESSE
M. Yvon BERGERON

AUJOURD'HUI

L'énigme de Mackenzie King

Célibataire et homme politique d'ambition, William Lyon Mackenzie King, qui fut premier ministre du Canada de 1921 à 1948, éprouvait à la fois le besoin de se confier et la nécessité d'être discret. Il trouva la solution à ce dilemme en tenant, pendant 60 ans, un journal intime qui représentait à sa mort 25,000 pages manuscrites et dactylographiées. A l'occasion de la publication de la dernière tranche de ce document unique, couvrant les années 1932-1944, Cyrille Felteau tente, dans une série de deux articles dont le premier paraît aujourd'hui, de percer l'énigme de cet homme qui conversait avec les morts.

— page A 5

Choquette accuse la FTQ de défendre de "bas intérêts"

— page A 2

Coupables, Cotroni et Dasti passibles de 40 ans de prison

La mine d'Asbestos engloutit une maison

— page A 3

Avec l'acquisition de MLW, Bombardier veut devancer ses concurrents géants, GM et CP

— page B 1

Famille: la mariée se nomme Régine de France

— page B 2

Trop de comédiens montréalais au Trident?

— page B 12

Une brèche importante dans les traditions misogynes de l'Eglise

— page D 3

Ottawa aura des emplois pour 432,000 étudiants

— page D 10

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 12 à B 14
Bandes dessinées: F 4
Cinéma: B 14
Décès, naissances, etc.: G 15
Economie: B 1 à B 9
Editorial: A 4
Horoscope: D 6
Informations étrangères: G 1
Les maux de notre langue: B 11
Loisirs et Récréation: F 4, F 5
MARILYN: F 11
Médecine d'aujourd'hui: D 4
Mon Oeil sur Montréal: D 7
"Mot-mystère": F 4
Mots croisés: G 12
Petites annonces: F 10 à F 15, G 2 à G 14
Radio et télévision: E 10, F 6, F 7
Sports: C 1 à C 11
Tribunaux: B 10, E 14
Vivre aujourd'hui: D 2 à D 8

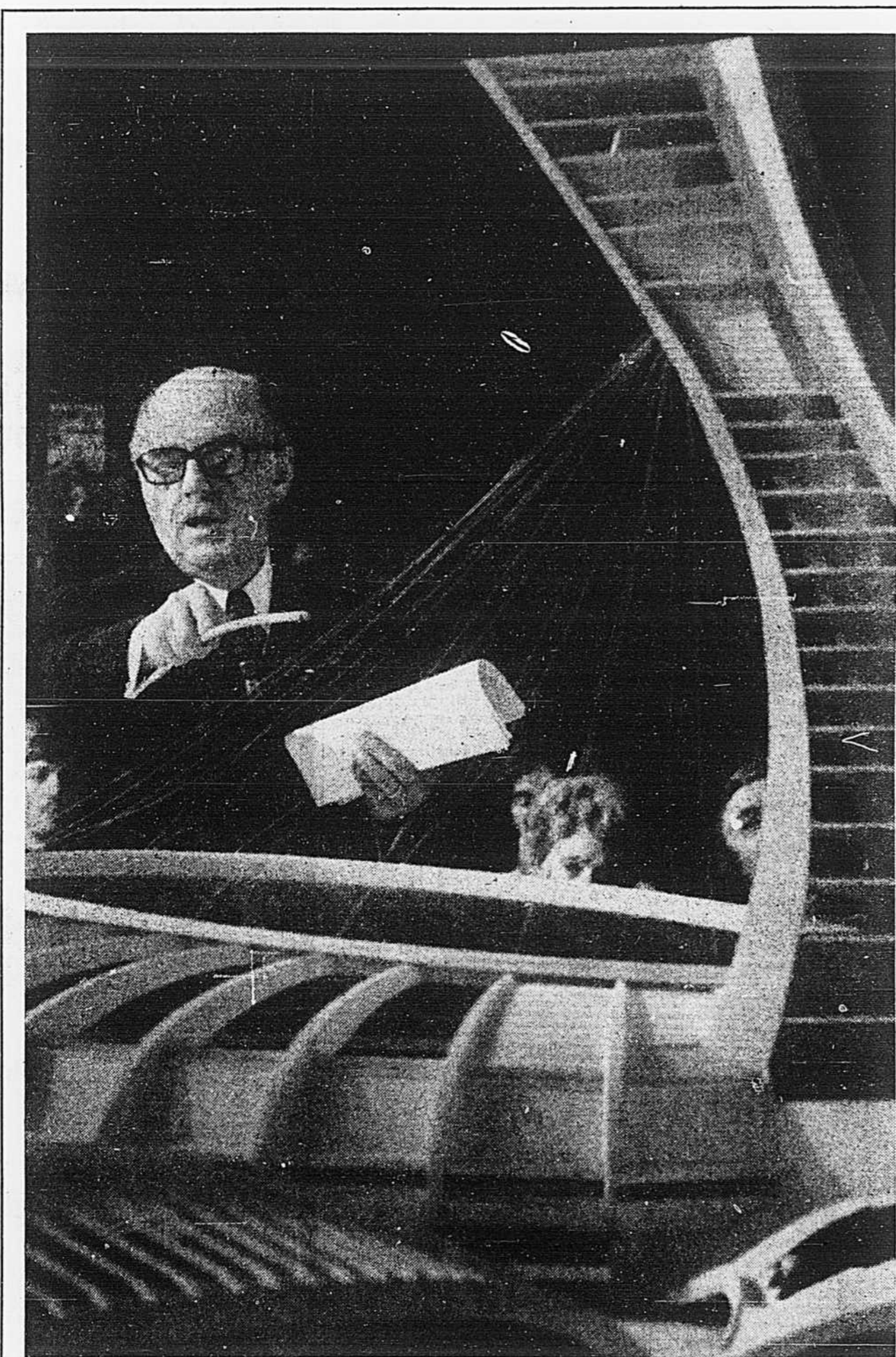


photo J.-Y. Lefourneuv, LA PRESSE

Le maire Drapeau n'a ménagé aucun effort hier en commission parlementaire pour sauver le stade et le mât.

Le robinet devra continuer à couler même après 1976

par Guy PINARD
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — Même s'il n'avait pas obtenu l'appui de son conseil d'administration quatre jours plus tôt, le président et commissaire général Roger Rousseau, du Comité organisateur des Jeux olympiques, a causé une certaine surprise, à la Commission parlementaire chargée d'étudier le dossier olympique hier en déposant devant les membres de la commission le projet de stade de recharge qui a soulevé maints commentaires au cours de la dernière centaine d'heures.

Cette présentation, qui n'avait évidemment pas l'allure de la démonstration spectaculaire du maire Jean Drapeau qui s'est portée, comme prévu, à la défense du projet Roger Taillibert dans son intégrité, a quand même perturbé quelque peu les débats, et contribué à prouver que M. Rousseau et M. Drapeau sont loin d'être unanimes sur le projet Taillibert.

Qualifiant sa décision de "position administrative" dans le document qu'il a fait remettre aux membres de la commission et à la presse, M. Rousseau a tenu à préciser que cette solution n'était une que de recharge, qu'il ne fallait surtout pas opposer au projet Taillibert.

Cependant, le mal était fait, chose qui s'est vérifiée quand le député péquiste Marcel Leger, de Lafontaine, a déposé une motion demandant au mandataire-coordonnateur Lalonde, Valois, Lamarre, Valois de mettre les données techniques à la disposition des architectes et des ingénieurs engagés par le COJO pour la solution de recharge, à la suite d'une décision que, M. Rousseau a pris seul, comme il l'a d'ailleurs précisé.

Avec l'assentiment de tous les

partis, M. Leger devait accepter plus tard que le vote sur la motion soit reporté à aujourd'hui. Mais il était déjà trop tard: il était visible que la démonstration des professionnels engagés par le COJO et la motion de M. Leger agaçait visiblement le maire Drapeau et ses principaux acolytes.

Une magistrale performance

Précédemment, le maire Drapeau avait, comme prévu, présenté une performance magistrale, selon sa bonne habitude. Il avait parlé pendant deux heures, sans mentionner un seul chiffre au niveau des coûts, sinon pour dire qu'après les Jeux, les différents équipements du parc olympique permettraient à la Ville de Montréal d'empocher "plusieurs millions de dollars par année", pour reprendre les mots du maire.

Il avait été aussi brillant lors de son exposé pres de la maquette du parc olympique, expliquant pendant 45 minutes les nombreux avantages des équipements conçus par Taillibert.

Puis il a fait part de sa correspondance avec le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, correspondance qui, selon M. Drapeau, garantissait l'autofinancement des Jeux. Il a évidemment repris l'image qu'il a souvent utilisée, à savoir qu'il suffirait de laisser couler le robinet tant que la baignoire ne serait pas pleine.

Après avoir rappelé qu'il a toujours dit qu'il ne pourrait y avoir de déficit, M. Drapeau a lu en entier la lettre qu'il avait fait parvenir au premier ministre du Canada pour le rassurer sur le fait que ni

Voir ROBINET, page A 6

* Autres informations en page E 1

Les 13 meurtres du Gargantua pour supprimer deux témoins?

par Michel AUGER

Le meurtre de treize personnes hier au bar-salon Gargantua de la rue Beaubien aurait été commis de sang froid dans le seul but de supprimer deux témoins gênants contre quatre individus, dont le frère de Richard Blass, accusés d'avoir allumé un incendie criminel le mois dernier, à Rosemont.

C'est la principale hypothèse envisagée par les enquêteurs de la police de la Communauté urbaine de Montréal pour expliquer l'assassinat de ces treize personnes, dont quelques-unes n'étaient que de passage dans cet établissement.

Bien que les autorités policières

soient restées complètement muettes, LA PRESSE a appris que l'incendie de Rosemont, un double meurtre survenu dans le même bar, le 30 octobre dernier, et finalement l'incendie d'hier sont des crimes qui sont étroitement reliés aux frasques de Richard Blass qui s'est évadé le 23 octobre du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

La police estime qu'au moins trois personnes ont participé à ces meurtres. D'après les détectives, ce sont le gérant et un client qui étaient visés par ce règlement de compte. Les autres victimes n'étaient que des témoins gênants.

Les assassins en voulaient apparemment à ces deux hommes à cause des accusations qui ont été portées contre

Mario Blass, le frère de l'évadé, Charles Vincent, Alfred Melchior et Roland Allard, à la suite d'un incendie criminel survenu le 16 décembre dernier au 6060 de la 1^{ère} avenue, à Rosemont.

L'enquêteur

D'autre part, le ministre de la Justice, Jérôme Choquette a annoncé hier soir, à Québec la nomination de Me Cyrille Delage comme coroner et commissaire aux incendies ad hoc pour tirer au clair ce crime qui figure parmi les plus horribles des annales judiciaires canadiennes.

Me Delage qui a une vaste expérience dans les incendies et particulièrement dans ce genre d'enquête très

difficile n'a pas encore annoncé la date de l'ouverture des audiences. Il doit être à Montréal aujourd'hui pour prendre contact avec les policiers, mais il est déjà assuré qu'il faudra encore plusieurs jours, sinon des semaines avant que l'enquête ne débute officiellement.

Richard Blass

Même si le nom de Richard Blass plane sur l'enquête dans ce terrible crime, aucun mandat du coroner n'a été émis contre lui, jusqu'ici. Cette procédure est évidemment inutile puisqu'il est un évadé de prison et aussi recherché pour une très longue série de vols à main armée en plus du

Voir MEURTRES, page A 6



* Autres informations en pages A6, A12, A14 et D1

Choquette accuse la FTQ de défendre les "bas intérêts" de syndicalistes douteux

par Gilles GARIÉPY
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Furieux des critiques formulées par la FTQ contre divers aspects de son projet de charte des droits de la personne (bill 50), le ministre de la Justice Jérôme Choquette s'est emporté violemment, hier, en plaine séance de la commission parlementaire de la Justice, accusant la FTQ de défendre les "bas intérêts" de syndicalistes douteux au lieu de protéger les véritables intérêts des travailleurs.

Délaissant assez rapidement le contenu du mémoire syndical dont M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ venait de faire lecture aux députés, le ministre a choisi de prendre son interlocuteur à revers en portant le débat non plus sur la charte québécoise des droits mais sur le comportement général de la Fédération des travailleurs du Québec.

M. Choquette a multiplié les allusions empoisonnées aux agissements de certains syndicats de la construction, récemment mis en lumière par la commission Cliche. La manoeuvre était surprenante puisque le porte-parole de la FTQ était précisément celui qui, à titre de tuteur, s'emploie depuis quelques mois à nettoyer les syndicats mis en cause.

Outrage, le député péquiste Robert Burns a interrompu le ministre, qualifiant sa conduite de "dégueulasse".

"Vous êtes dégueulasse"

"Je n'ai jamais vu une intervention d'une telle bassesse", a lancé M. Burns, à travers les protestations bruyantes du ministre.

"J'invoque le règlement", répétait M. Choquette en tentant de couvrir les propos enflammés de M. Burns.

"Invoquez ce que vous voudrez, vous êtes dégueulasse", a répété le député de Maisonneuve. Votre conduite est absolument indigne, surtout de la part d'un ministre de la Justice, qui devrait savoir garder une certaine hauteur."

"Le ministre de la Justice n'a pas à avoir de la hauteur", de répliquer M. Choquette.

Citations qui, il faut le noter, sont approximatives, puisque par une coïncidence remarquable on n'a pas remis aux journalistes hier après-midi la transcription des débats de la commission de la Justice, contrairement à un usage qui souffre rarement d'exceptions.

L'incident a commencé sitôt terminée la lecture du mémoire de la FTQ. M. Choquette a noté que M. Daoust avait lu son mémoire rapidement, et même, a-t-il prétendu, sans conviction, ce qui prouverait que ledit mémoire avait été préparé fort rapidement.

Je ne blâme pas M. Daoust, a dit en substance le ministre, car je sais qu'il a beaucoup de travail à effectuer ces temps-ci.

Le mémoire de la FTQ, poursuivi M. Choquette, est "rempli d'exagérations et de faussetés".

Cartes sur table

"Il est temps que la FTQ mette les cartes sur la table et décide de représenter les intérêts réels de la population au lieu de nous envoyer une série de slogans vides de sens."

M. Choquette a reproché ainsi au mémoire syndical de préconiser la re-

connaissance, dans la loi sur les droits et libertés de la personne, du droit de chacun au travail. C'est, a plaidé le ministre, un droit impossible à assurer dans un système capitaliste, et pour pouvoir assurer du travail pour tous, il faudrait que l'on paie le prix que les travailleurs des pays du bloc de l'Est paient: la dictature, l'interdiction du libre exercice du syndicalisme, etc.

Fielleux, le ministre a d'autre part demandé à la FTQ si les réserves formulées dans son mémoire contre l'espionnage électronique ne découlaient pas des ennuis que les bandes d'écoute déposées à la commission Cliche ont valu à certains de ses agents d'affaires.

M. Fernand Daoust n'a soufflé mot pendant la diatribe du ministre, mais a fait remarquer calmement aux députés qu'il croyait être venu discuter des droits de l'homme. Il a souligné

que le mémoire de la FTQ, loin d'être improvisé, ne contenait que des positions adoptées par les congrès de la centrale, positions qui sont, comme le dit le mémoire, "incompatibles avec la conception de l'organisation sociale" qui s'exprime dans le projet de loi du gouvernement.

Enfin, M. Daoust a fait remarquer au ministre Choquette qu'il pourrait parler tout autant des éléments douteux qui se trouvent dans le Parti libéral, mais que ce n'était pas davantage le lieu et le moment de scruter l'intégrité des partisans libéraux que de celle de certains éléments de certains syndicats.

Le député Robert Burns reprit ensuite la parole pour critiquer sévèrement l'attitude du ministre Choquette, lequel reconnut s'être "un peu emporté". Et l'incident fut déclaré clos. Mais aucun député, en fin de compte, n'a interrogé les auteurs du mémoire

de la FTQ quant aux recommandations qui s'y trouvent.

Après la séance, le secrétaire général Fernand Daoust a confié aux journalistes qu'il avait l'impression que M. Choquette lui avait préparé un piège. Le ministre avait en effet fortement insisté auprès de M. Daoust, à l'ajournement de midi, pour qu'il défende son mémoire à 15 h plutôt que de rentrer à Montréal où il avait certains engagements. La FTQ devait en effet être entendue le matin et M. Daoust n'avait pas prévu que sa comparution soit retardée.

M. Daoust a qualifié la conduite du ministre Choquette de "véritable provocation" et n'a pas caché que cette mésaventure pourrait remettre en cause la politique de la FTQ qui a jusqu'ici, en dépit de l'opposition de certains de ses membres, accepté de témoigner devant les commissions parlementaires.

Le secrétaire général de la FTQ a ajouté que le texte du projet de charte des droits était à l'avance peu rassurant, mais qu'on avait encore plus de raisons de s'inquiéter après en "avoir entendu l'esprit..."

M. Daoust a déclaré enfin que c'était de "l'indécence carabinée" de la part du ministre libéral que de vouloir donner des leçons d'éthique et



M. Jérôme CHOQUETTE

qu'au demeurant, il ne revient pas à M. Choquette, mais aux travailleurs et à leurs représentants, de définir où sont les véritables intérêts des travailleurs.

Le projet de loi 50 devrait avoir un caractère fondamental

par Gilles GARIÉPY
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le caractère "non fondamental" du projet de loi 50 sur les "droits et libertés de la personne" a été au centre du débat hier, alors que la commission parlementaire de la justice tenait la première de trois journées d'audiences publiques consacrées à l'étude de ce projet de charte québécoise des droits.

Le principe du bill parrainé par le ministre Jérôme Choquette a déjà été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale avant la prorogation de la dernière session.

La tenue des audiences publiques n'a pas exactement provoqué une ruée d'intervenants, puisqu'elle n'a suscité que le dépôt d'une trentaine de mémoires qui seront présentés en trois jours seulement.

L'intervention la plus attendue, celle de la Ligue des Droits de l'Homme, est survenue dès l'ouverture des audiences. Dans un mémoire bien étoffé, substantiel, la Ligue formule pas moins de 58 recommandations dont les principales visent essentiellement à assurer à la loi sur les droits de la personne un certain caractère fondamental, c'est-à-dire une certaine primauté sur les autres lois votées par l'Assemblée nationale.

Conscient que, dans l'imbroglio constitutionnel actuel, la déclaration québécoise des droits ne peut être intégrée facilement à la constitution de la province, la Ligue propose des mesures visant à compenser le caractère non fondamental de la loi, en assurant à tout le moins le "caractère prioritaire de la Charte sur toute législation future".

En vertu du texte ministériel, la loi 50, une fois adoptée, n'aurait même pas préséance sur d'autres lois déjà adoptées qui contiendraient des dispositions incompatibles avec la charte des droits de la personne.

La principale faiblesse

Outre la Ligue, d'autres organismes ont dénoncé la faiblesse inhérente de cette disposition. La Fédération des travailleurs du Québec, entendue hier après-midi, a déclaré que la persistance du gouvernement à refuser de donner un caractère fondamental à son projet de loi "transforme cette charte en façade honorable et son adoption en entreprise de relations publiques".

La Provincial Association of Protestant Teachers estime elle aussi que la "principale faiblesse du projet de loi 50 est qu'il ne possède pas de préséance légale sur toutes les autres législations provinciales".

Pour sa part, le Conseil du patronat du Québec affirme s'interroger à propos de cette question de préséance mais partage plutôt le point de vue du ministre Choquette voulant que si le bill 50 avait primauté sur toute législation, il faudrait colliger immédiatement dans ce bill tout un ensemble de lois et de règlements actuels de sorte que "le citoyen ne s'y retrouverait pas davantage".

Le comité de législation de la Chambre des notaires a également opté pour la position gouvernementale à ce sujet, estimant que si la loi sur les libertés et droits de la personne devait prévaloir sur toutes les lois en vigueur, "il en résulterait un climat d'incertitude nuisible quant à la sécurité des conventions" et une "ambiguïté néfaste à tous les justiciables".

Le comité de la Chambre des notaires pense en outre qu'il serait "peu réaliste", quant à la législation future, de "priver le parlement du pouvoir de légiférer à l'encontre de cette loi". Cependant, de l'avis des notaires, "certains droits énumérés dans ce projet de loi ne devraient pouvoir être écartés que sur stipulation expresse à cet effet dans les lois qui y contreviennent".

D'autres réserves

Outre le caractère ordinaire de la loi, au moins une autre disposition du bill 50 paraît susciter des réserves chez plusieurs: celle qui limite le pouvoir de la future Commission des Droits de l'Homme, chargée d'enquêter sur les atteintes à la loi, aux seuls articles touchant la discrimination plutôt qu'à toutes les libertés et tous les droits.

La-dessus, la FTQ écrit qu'il s'agit d'une autre restriction qui contribue à transformer la charte en "pièce décorative". Le Conseil du Patronat regrette aussi cette limitation du mandat de la future commission et suggère qu'à tout le moins, la Commission "puisse généralement prêter assistance à toute personne qui le requiert, ne serait-ce que pour l'informer de ses droits et la diriger vers les ressources qui lui sont disponibles".

Par ailleurs, la Fédération des travailleurs du Québec, tout en se montrant satisfaite du principe de la charte, inscrit une dissidence globale quant à sa philosophie parce que le projet ministériel ne se soucie pas de garantir aux travailleurs des droits socio-économiques fondamentaux: droit au travail, droit de grève, droit à la syndicalisation.

De plus, la FTQ juge insuffisantes les dispositions du bill 50 quant à la discrimination à l'endroit des femmes et quant aux droits culturels de la majorité francophone au Québec.

Globalement, la centrale syndicale considère qu'une charte des droits "véritablement démocratique" ne saurait avoir d'autre point de départ qu'une "déclaration de principe allant dans le sens de la reconnaissance de l'égalité sociale de tous les citoyens".

Quant à la Commission des écoles catholiques de Montréal, elle a soumis aux députés un mémoire recommandant essentiellement que l'on insère dans la Loi sur les droits et libertés de la personne un chapitre spécialement consacré aux droits de l'enfant, et que la future Commission des Droits ait le pouvoir explicite d'étudier toute loi ancienne et nouvelle dans l'optique des principes contenus dans la charte, et de faire des recommandations appropriées.

LA METEO

La majorité des précipitations tomberont au nord des Laurentides. Toutefois les régions du sud recevront quelques chutes de neige éparées tôt en matinée. Il y a un adoucissement des températures avec le passage d'une onde frontale, mais le passage du front froid à l'ouest du système nous fera encore passer dans l'air Arctique pour quelques temps.

à Montréal

| AUJOURD'HUI | DEMAIN |
|--|---------------|
| Quelques chutes de neige suivies d'un dégagement | Beau et froid |

au Québec

| REGIONS | Min. | Max. | AUJOURD'HUI | DEMAIN |
|------------------|------|------|-------------------------|------------------------|
| Saint-Maurice | -15 | -5 | Dégagement | Pass. nuageux et froid |
| Outaouais | 0 | 20 | Dégagement | Beau et froid |
| Laurentides | -15 | -5 | Dégagement | Pass. nuageux et froid |
| Cantons de l'Est | 0 | 20 | Dégagement | Beau et froid |
| Québec | 0 | 20 | Neige locale et venteux | Beau et froid |
| Rimouski | -5 | 15 | Dégagement | Pass. nuageux et froid |
| Lac-Saint-Jean | -15 | -5 | Dégagement | Beau et froid |
| Baie-Comeau | -10 | 5 | Dégagement | Beau et froid |
| Sept-Îles | -10 | 5 | Dégagement | Beau et froid |
| Gaspé | -5 | 15 | Neige locale, venteux | |

au Canada

| | Aujourd'hui | Min. | Max. | | Min. | Max. |
|-----------------------|--------------|------|------|---------------|------|------|
| Colombie-Britannique | Pluie | | | Vancouver | 40 | 50 |
| Alberta | Nuageux | | | Edmonton | 20 | 40 |
| Saskatchewan | Nuageux | | | Regina | 0 | 20 |
| Manitoba | Nuageux | | | Winnipeg | 0 | 20 |
| Ontario | Neige éparse | | | Toronto | 15 | 20 |
| Nouveau-Brunswick | Neige éparse | | | Fredericton | -5 | 35 |
| Nouvelle-Écosse | Nuageux | | | Halifax | 5 | 40 |
| Ile-du-Prince-Édouard | Neige éparse | | | Charlottetown | 0 | 32 |
| Terre-Neuve | Ensoleillé | | | Saint-Jean | 0 | 30 |

si vous partez

| Aux États-Unis | | | | | |
|---------------------|------|------|---------------|----|----|
| | Min. | Max. | | | |
| New York | 29 | 42 | Chicago | 9 | 22 |
| Washington | 20 | 44 | San Francisco | 29 | 62 |
| Boston | 22 | 39 | Los Angeles | 46 | 76 |
| Nouv.-Orléans 49 62 | | | | | |
| Miami 66 78 | | | | | |

Vers les capitales

| | | | | | |
|-----------|----|------------|----|-----------|----|
| Paris | 45 | Moscou | 32 | Hong Kong | 37 |
| Londres | 46 | Stockholm | 37 | Lisbonne | 52 |
| Rome | 39 | Tokyo | 45 | Sydney | 70 |
| Berlin | 41 | Athènes | 50 | Tunis | 59 |
| Amsterdam | 41 | Casablanca | 59 | Vienne | 41 |
| Bruxelles | 41 | Genève | 43 | Varsovie | 36 |
| Madrid | 43 | Le Caire | 64 | | |

Vers les plages

| | | | | | | | | |
|----------|----|----|----------|----|----|----------------|----|----|
| Acapulco | 73 | 77 | Bermudes | 69 | 73 | Nassau | 66 | 82 |
| Mexico | 45 | 52 | Barbade | 72 | 82 | Rio de Janeiro | 73 | 83 |

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LITEE, 100, rue Saint-Jacques, Montréal, H2S 1R4. Seul le service de distribution en auto est autorisé à distribuer les journaux de LA PRESSE. Les autres services de distribution sont réservés à la vente au détail. Les journaux de LA PRESSE sont vendus au détail à 100 centimes. Les abonnements sont en dollars. Les tarifs sont en dollars. Les tarifs sont en dollars.

TARIFS D'ABONNEMENTS

Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.15
Lundi au vendredi \$1.00
Samedi seulement 0.35

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

par porteur: 13 26 52
Lundi au samedi \$13.80 \$27.60 \$55.20
Lundi au vendredi 12.00 24.00 48.00
Samedi seulement* 9.10 18.20

par courrier:
Lundi au samedi \$26.00 \$52.00 \$104.00
Lundi au vendredi 19.50 39.00 78.00
Samedi seulement 9.10 18.20 36.40

*Minimum de 26 semaines

Côte-Nord, par avion, 0.40

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h30 (Samedi 9h à 16h).
874-6911

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272
REDACTION 874-7070
EDITORIAL 874-7030
PROMOTION 874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL 874-7383

PETITES ANNONCES

Commandes 874-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h
Pour changer ou annuler 874-7205
du lundi au vendredi 9h à 15h30

GRANDES ANNONCES

Détailants 874-7300
National, Télé-Press, Vacances, voyages 874-7306
Carrières et professions, nominations 874-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 874-6882
Petites annonces 874-6901

OFFRE SPÉCIALE D'INVENTAIRE

AU ROYAUME DU FOYER INC.
98, rue Laval, Laval-des-Rapides

SPECIALISTES en foyers et cheminées, préfabriqués ou naturels.
Vente et Service

Poêle Franklin \$35995
Salle de montre sur rendez-vous. Pour estimation gratuite à domicile, remplir ce coupon:

NOM _____
ADRESSE _____
TEL. _____

Inscrivez VIC TANNY en tête de vos résolutions pour la nouvelle année.

Gérard Breissan
s'est mis en forme... il a **PERDU 35 LIVRES**

... pourquoi pas vous!
En 8 semaines seulement chez Vic Tanny j'ai perdu 35 livres, 18 pouces.
Gérard Breissan

Une histoire qui se répète tous les jours chez Vic Tanny. Vic Tanny a tout ce qu'il faut en fait d'équipement et commodités pour vous aider à vous débarrasser de vos muscles flasques et récupérer un tonus plus dynamique dans tout votre corps.
VOYEZ UN PEU COMMENT VIC TANNY PEUT VOUS TRANSFORMER.

Inscrivez-vous aujourd'hui et RECEVEZ un **ENSEMBLE-GYMNASTIQUE Gratis**

- pour MONSIEUR
Fourre-tout de luxe, combinaison d'exercice, bas d'exercice, cadenas de vestiaire et anneau de clef.
- pour DAME
Fourre-tout de luxe, collants, combinaison d'exercice, cadenas de vestiaire et anneau de clef.

VIC TANNY
CLUB SANTÉ / MISE EN FORME
8 CLUBS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

| | | | |
|--|--|---|---|
| Place Bonaventure 866-3992 | Centre commercial Côte-Saint-Luc 482-7415 | Longueuil Place des Ormeaux 651-7770 | Ville LaSalle Place Newman 366-8080 |
| Centre commercial Rockland 341-3810 | Chomedey 1278, boul. Labelle 687-1916 | Montréal-Nord Place Bourassa 326-8240 | Mail West Island 683-2130 |

La mine d'Asbestos engloutit une maison et force l'évacuation de 24 familles

par Jules BELIVEAU
envoyé spécial de LA PRESSE

ASBESTOS — "J'aurais pu me retrouver tout seul, cette nuit."

Entouré de sa femme qui baisse les yeux et de ses trois garçons de 10, 11 et 14 ans encore muets d'émotion, M. Fernand Bisson se remémore tout haut pour la centième fois peut-être les événements tragiques qu'il vient de vivre.

"Les pertes matérielles, ça ne m'affecte pas du tout, répète-t-il. Quand je pense à tout ce que je n'ai pas perdu..."

Dans le grand hall de l'hôtel Iroquois, à Asbestos, ce "tout ce que M. Bisson n'a pas perdu" l'écoute en silence, devant des journalistes qui subitement ne savent plus quelles questions poser.

Chacun pour soi, tout le monde calcule mentalement encore une fois combien de minutes ont dû s'écouler entre le sauvetage "in extremis" des trois enfants et de Mme Bisson par son mari et le moment où leur maison a basculé dans le trou béant qui caractérise la ville d'Asbestos. Et chacun convient secrètement, même si Mme Bisson a le cœur gros à la pensée d'avoir perdu toutes les photos de ses enfants et tout ce qu'elle possédait de souvenirs, que c'est bien là un moindre mal.

Il était minuit, hier matin, lorsque M. Bisson, qui travaille depuis 22 ans à l'emploi de la Canadian Johns-Manville Co. Ltd. et qui occupe actuellement un poste de contremaître général à la mine d'amiante d'Asbestos, est allé prendre son quart de travail. Peu après 2h15 de la nuit, quelqu'un l'informait que la terre avait commencé de dévaler à l'aplomb de la rue Saint-Roch. A 2h30, accouru chez lui dans un camion de la compagnie, M. Bisson réveillait précipitamment sa femme et ses trois garçons. A 2h45, la famille était évacuée et emmenée à l'hôtel Iroquois, la propriété de la Johns-Manville.

"C'est là que 25 minutes plus tard, 30 minutes au plus, j'ai appris de voisins venus nous rejoindre que tout était fini", souligne Mme Bisson. Il était donc 3h ou 3h05 lorsque la maison de la famille Bisson a glissé dans le gouffre noir avant d'être ensevelie sous des tonnes de terre.

Un quadrilatère interdit

Depuis hier matin, tout Asbestos est comme en état d'alerte. De toutes les rues de la ville, on converge vers le quadrilatère interdit d'où, en plus des Bisson, 24 autres familles ont été évacuées. Sur le bord du précipice qui s'est de nouveau attaqué, mais sournoisement cette fois, au flanc nord de

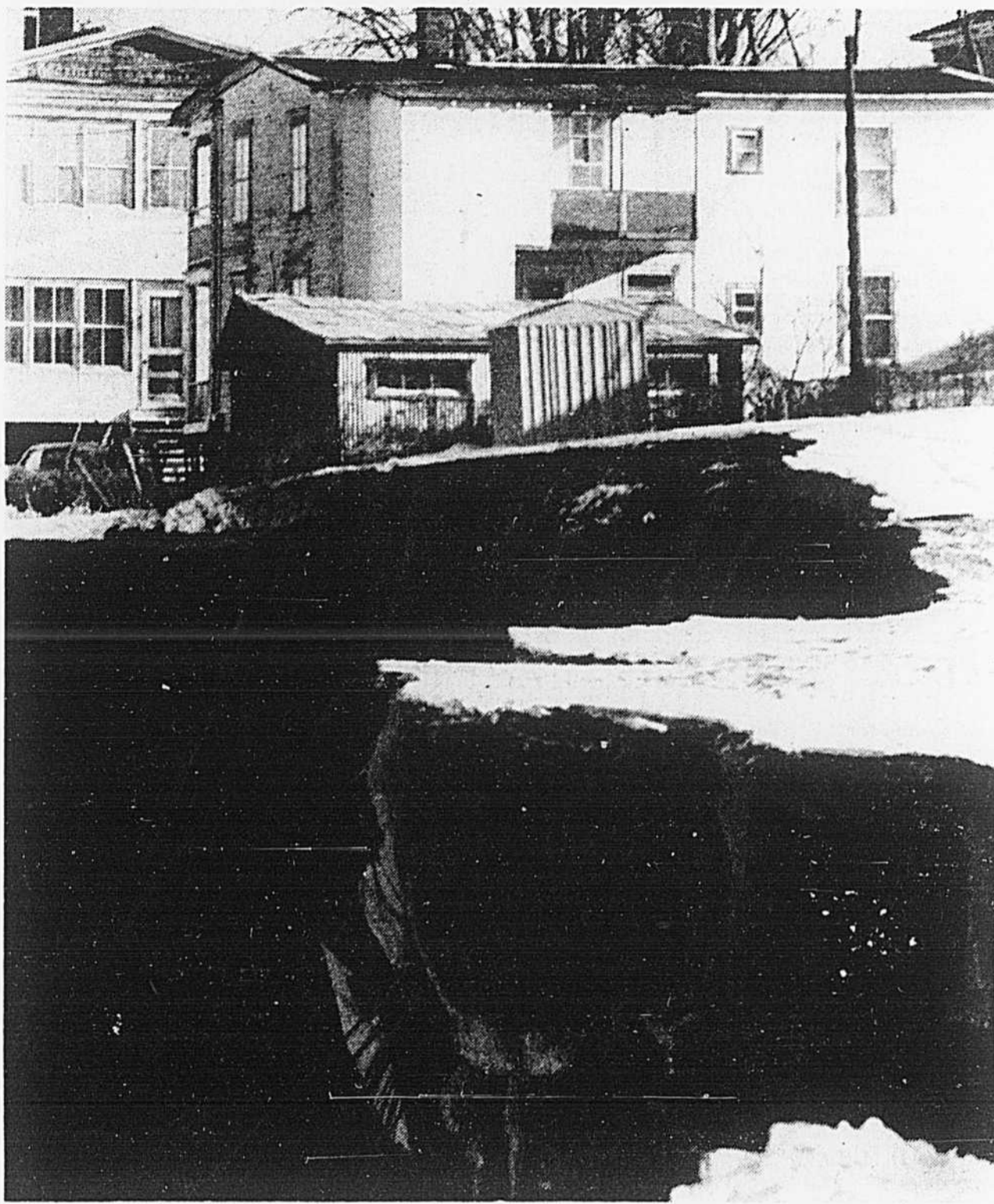


photo Denis Courville, LA PRESSE

Au bord de l'immense cratère à peu près circulaire d'environ un mille de diamètre par 950 pieds de profondeur qui borde la ville d'Asbestos, le glissement de terrain d'hier n'a épargné de la maison de la famille Bisson que quelques morceaux des fondations. On s'attend à ce que quelques-unes des maisons avoisinantes, qui ont toutes été évacuées, tombent aussi au fond de "la plus grande mine à ciel ouvert au monde".

la ville, les badauds sont retenus à distance raisonnable du danger par quelques policiers municipaux et des agents de la Sûreté du Québec aidés de chevalets jaunes de la voirie pla-

cés ca et là et portant des affiches: "rue fermée". Et pour cause.

En fait, sept rues transversales ont été fermées, depuis le boulevard

Saint-Luc, la nouvelle rue principale d'Asbestos, jusqu'au "trou". Ce sont la rue Saint-Roch, au bout de laquelle était située la maison de la famille Bisson, et les rues Saint-Jacques, La-

France, Panneton, Laurier, Notre-Dame et Saint-Joseph. Et un tronçon du boulevard Bourbeau, l'ex-rue principale d'Asbestos, a de plus été fermée, forcément, puisqu'une partie de cette artère longeant la crête du gouffre a aussi été emportée.

Au total, selon la compagnie Johns-Manville, c'est une masse d'un million de tonnes de terre et de roc qui a déferlé jusqu'au fond de la mine Jeffrey. La partie de sol s'étant affaissée, d'une hauteur de 50 à 100 pieds, mesurait horizontalement 1.300 pieds de long par 200 pieds dans sa partie la plus large.

La deuxième fois...

C'est la deuxième fois que la mine d'Asbestos fait des siennes de la sorte. En décembre 1970, un affaissement de terrain qui n'a également provoqué que des pertes matérielles avait pratiquement englouti tout l'ancien secteur commercial de la ville. C'est ainsi que des citoyens médusés avaient vu de leurs yeux une station de service Fiya disparaître lentement dans le sol et un magasin People's s'y enfoncer jusqu'aux fenêtres.

Hier, toutefois, plusieurs des quelque 10.000 citoyens que compte Asbestos n'étaient plus seulement médusés. Bien qu'environ 2.400 d'entre eux vont chaque jour gagner leur vie dans la mine ou dans les bureaux de la Johns-Manville, il n'était pas rare d'entendre dans les petits groupes de curieux attirés près du gouffre des propos plutôt amers contre la compagnie.

En surveillant du coin de l'œil les quelque cinq ou six maisons les plus menacées parmi celles qui ont été évacuées et en attendant d'un moment à l'autre que quelqu'un crie: "Ça recommence!", certains reprochaient à "la Johns" d'avoir toujours répété qu'il n'y avait pas de danger.

"Qu'est-ce que c'aurait été si elle avait dit que c'était dangereux?" observe un témoin.

Quoi qu'il en soit, le danger vient de se montrer la face avec fracas au bord du gouffre d'Asbestos: d'abord en avalant d'un coup tout un pan du mur de la mine — ou de la ville — et en creusant dans les parterres et dans les rues du quadrilatère désormais interdit des rides noires de quelques pouces de largeur mais dont personne n'ose aller vérifier la profondeur.

La compagnie savait-elle?

"Tout le monde, et en particulier la Johns-Manville, savait que des galeries souterraines ont été creusées jusque sous la ville, fait remarquer quelqu'un. La compagnie en particulier devait savoir que c'était risqué d'approcher toujours davantage de la ville."

En effet, la compagnie devait savoir. Du moins jusqu'à un certain point, puisqu'elle a négocié une en-

tente de principe il y a à peine 15 jours avec M. Bisson pour acheter sa maison — celle-là même qui est tombée dans le "trou" — et que le contrat d'achat devait finalement être signé hier. La compagnie a également fait depuis quelques semaines l'acquisition de quatre ou cinq autres des maisons actuellement évacuées.

La compagnie ne devait toutefois savoir seulement que jusqu'à un certain point, puisqu'elle aussi a subi de sérieuses pertes dans le glissement de terrain d'hier: elle a perdu deux pelles mécaniques géantes — de 15 verges — évaluées chacune à \$1 million et une perforuse d'une valeur indéterminée.

La compagnie a dû, de plus, avoir un frisson dans le dos au sujet des 150 hommes qui travaillaient au fond de la mine lorsque la première alerte a été donnée, vers 1h, hier matin. Tous ces hommes ont pu cependant se réfugier en lieu sûr avant que ne se produise le véritable grand coup.

Quant à la cause de l'éboulement, elle ne sera connue avec précision que lorsque les experts du ministère des Richesses naturelles du Québec, qui sont arrivés à Asbestos hier, et les ingénieurs de la compagnie auront terminé leurs enquêtes.

Entre-temps, par la voix de son directeur des relations publiques, M. Marc-André Gosselin, la Johns-Manville a donné l'assurance que toutes les familles sinistrées seront dédommagées pour la valeur de remplacement de tous leurs biens perdus.

Les meurtres de l'Île Perrot sont éclaircis

Le double meurtre de Lyne et Sylvie Paquette, âgées respectivement de 7 et 10 ans, tuées le 15 janvier dernier à l'Île Perrot, serait éclairci.

Les policiers de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec détiennent présentement sous mandat du coroner, un individu du nom de Laurent Boire, 52 ans, témoin important dans cette tragique affaire.

Il a d'ailleurs comparu hier matin devant le coroner, Me Laniel.

Demeurant à Vaudreuil, comté de Soulanges, Boire travaillait à la cité des jeunes de l'endroit depuis quelques années et ne semble pas posséder de casier judiciaire.

Coupables, Cotroni et Dasti passibles de 40 ans de prison

par Michel AUGER

Frank Cotroni, un des lieutenants de la Cosa Nostra locale, et son acolyte Frank Dasti ont finalement été reconnus coupables en fin de soirée hier, des deux accusations de complot et de trafic de \$3 millions de cocaïne aux États-Unis, portées contre eux en novembre 1973.

Les deux mafiosi sont demeurés impassibles lorsque le jury est revenu dans la salle d'audience après une dizaine d'heures de délibérations. Tous deux s'attendaient un peu à cette décision puisque, quelques jours avant que ne débute cet important procès, devant le juge en chef Jacob Mishler de la Cour fédérale de Brooklyn, ils avaient offert un plaidoyer de culpabilité en échange d'une peine de cinq ans de prison.

Le procureur de la poursuite, Me Thomas C. Puccio, qui a fait un travail remarquable durant ce procès, avait cependant refusé cette proposition.

Les deux Montréalais seront ramenés devant le juge Mishler d'ici six à huit semaines pour l'imposition de la sentence. Ils sont passibles de quarante ans de prison. Dans le cas de Dasti, qui est déjà emprisonné pour vingt ans, à la suite de sa participation au trafic d'héroïne, cette nouvelle condamnation ne signifie presque rien. Celui-ci qui est âgé de 60 ans souffre d'une grave maladie. Il n'aurait que très peu de chances de revenir à Montréal.



Frank COTRONI



Frank DASTI

Quant à Cotroni, il s'agit de la première fois qu'il fait face à une longue peine d'emprisonnement. Ce père de famille de 43 ans, que la police connaît depuis plus de vingt ans, n'a été condamné jusqu'à maintenant que pour des offenses mineures.

Après le verdict unanime des neuf hommes et trois femmes, qui composaient le jury, le juge Mishler a tenu à souligner l'efficacité et la ténacité des divers corps policiers qui ont participé à cette enquête.

D'après le juge en chef qui a mené ce procès d'une main de maître, c'est grâce au professionnalisme et à l'e-

troite collaboration des policiers de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec et du Bureau américain des narcotiques (DEA) que la justice a pu être rendue.

Le nom des Cotroni n'est pas inconnu aux États-Unis puisqu'un comité sénatorial siégeant à Washington, en 1963, avait identifié cette famille locale comme étant parmi les plus grands trafiquants de narcotiques sur le plan international.

Un des frères de Frank, Giuseppe Cotroni, avait lui aussi été condamné pour des offenses semblables à Montréal vers la fin des années 50. Il a été libéré de prison, il y a trois ans.

Quant au plus vieux des frères Cotroni, Vincenzo, qui est considéré comme le chef du crime organisé à Montréal, il avait déjà été accusé à New York, dans une autre affaire de trafic de stupéfiants en 1962. Toutefois, cette accusation avait été abandonnée par la suite.

La preuve accablante qui a finalement amené la chute de Cotroni a permis de faire connaître au public les véritables activités de cet ex-résident de Rosemont que certains pot-neurs locaux qualifiaient habituellement "d'homme d'affaires bien connu".

En fait, les affaires de Cotroni et de ses amis n'étaient que le trafic de l'héroïne. Ironiquement, une des rares transactions de cocaïne qu'ils ont effectuée a conduit à leur arrestation. La preuve a aussi démontré que les deux condamnés et leurs nombreux amis n'étaient que des amateurs sans trop de finesse.

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMETRISTE
6741, rue SAINT-HUBERT
HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 8 h
Vendredi: 9 h à 9 h
Samedi: FERME
272-7611 • 7616
EXAMEN DE LA VUE

SANDWICHES ASSORTIS POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON
Nous vous fournissons de délicieux hors-d'œuvre chauds et froids, canapés, bouchées, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromage, plateaux de viandes. A prix raisonnables.
48 SANDWICHES cocktail \$4.50 frais du jour la bite
Nous livrons partout à Montréal 844-3901
PEGROIDS
4075, RUE SAINT-DENIS

Solde souliers
pour dames
économisez de 25% à 35%
EN VENTE
14⁹⁵ et 19⁹⁵
NOIR, BRUN, BLEU, BEIGE, BLANC.
PAS DE COMMANDES TELEPHONQUES.
Giroux & Des Lauriers INC.
6914, rue Saint-Hubert, 273-2813 4029, rue Ontario, 521-9414
1500 est, avenue Mont-Royal, 521-3164

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeurROCH DESJARDINS
vice-présidentJEAN SISTO
éditeur adjointYVON DUBOIS
directeur de l'informationMARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Le maoïsme devient un dogme

Les cinq jours de sessions secrètes, à Pékin, du quatrième Congrès national populaire (Parlement), ainsi que le rapport qu'on en a fait et qu'on vient de rendre public ressemble à... du chinois pour nous, observateurs lointains. Il faut lire entre les lignes, et ce n'est pas facile.

Le rapport est indicatif à bien des égards, notamment au niveau des décisions prises. Ainsi, Chou En-lai conserve les rênes du pouvoir, malgré son âge et le piètre état de sa santé. Mao et Chou sont vieux. Ou donc est la relève? Mystère. Quoi qu'il en soit, Chou assure une continuité rassurante. De plus, il reste entouré de modérés acquis à ses manières de voir et de gouverner. Comme bras droit, on lui désigne Teng Hsiang-peng, un modéré favorable au rapprochement avec l'Ouest.

Bien sûr, rapprochement ne veut pas dire concession. Washington et Moscou demeurent, aux yeux de Pékin, "les plus grands exploités et oppresseurs" de l'heure. La Chine entend leur tenir la bride haute, aussi favorisera-t-elle le renforcement du Marché commun européen, cette troisième force qui, actuellement, peut le mieux contrecarrer "l'hégémonie, les menaces et les brimades" des superpuissances.

Le Congrès indique aussi, mine de rien, un changement d'attitude envers l'URSS. Les controverses idéologiques, a dit Chou En-lai, "ne devraient pas entraver le maintien de relations étatiques normales" entre la Chine et l'Union soviétique, puis, en guise de conseil à Moscou, il ajoute: "Vous feriez mieux de vous asseoir et de négocier honnêtement, pour résoudre ne serait-ce que quelques problèmes". Ceci a l'air d'une perche tendue aux Russes.

Enfin, le rapport du Congrès indique clairement qu'à l'avenir, on mettra l'accent sur le progrès économique, et Chou En-lai a dévoilé un programme en deux étapes pour faire de la Chine un pays socialiste moderne et puissant, mais un pays qui n'ambitionne aucunement de devenir une superpuissance. "Notre pays n'aspire pas et n'aspire jamais à l'hégémonie", dit le rapport du Congrès, et Chou de préciser: nous nous "allierons à toutes les forces possibles pour

combattre le colonialisme, l'impérialisme et, surtout, l'hégémonie".

Mais le rapport est peut-être plus indicatif encore quand il souligne les dangers à combattre. Ainsi, on a aboli le poste de la présidence, vacant depuis la déchéance de Lin Biao, et qui, à deux reprises, servit de tremplin aux adversaires de Mao Tse-toung. Faut-il comprendre que l'opposition à Mao reste à ce point redoutable qu'il faille ainsi lui enlever toutes les tribunes possible?

Le Congrès — autre indication intrigante — a fait du maoïsme le fondement doctrinal de l'Etat, et ce, au même titre que le marxisme et le léninisme. Si l'on croit nécessaire d'institutionnaliser ainsi une pensée, serait-ce qu'on ne la juge plus en mesure de s'imposer d'elle-même?

Autre indice: on combat encore avec acharnement l'influence de Liu Shao-chi et de Lin Biao, présidents limogés respectivement en 1968 et 1970, signe évident que leur influence continue à se faire sentir malgré la lutte dont elle est l'objet depuis tout ce temps.

On s'acharne aussi contre Confucius, preuve également que la pensée du vieux sage (VI^e siècle avant J.-C.) reste extrêmement vivante en Chine. Cet anticonfucianisme a quelque chose d'aberrant. On sait que la pensée de ce maître traditionnel de la Chine a beaucoup d'accointances avec la morale biblique. Par ailleurs, le maoïsme, selon le Vatican même, "contient des directives conformes aux grands principes moraux d'une civilisation millénaire en Chine et a des résonances avec la morale chrétienne moderne".

C'est un fait que le maoïsme a toutes les apparences d'une religion en Chine, et il a probablement autant d'affinités avec la philosophie de Confucius, que le Nouveau Testament en a avec l'Ancien, mais, tout comme le christianisme, le maoïsme tend à l'exclusivisme et rappelle, à cet égard, l'Eglise primitive.

Ses gardiens viennent de lancer, à Pékin, un avertissement qui ressemble à celui que saint Cyprien lançait à Carthage, au troisième siècle: "Hors du maoïsme (l'Eglise), point de salut."

Jean PELLERIN

Treize à la douzaine

On a supprimé la corde, mais on élève des bûchers. Comme au Moyen-Âge, l'établissement de la rue Beauvilliers, appelé "Gargantua", n'est plus qu'un bûcher qui sent encore la chair humaine.

J'en vois qui haussent les épaules, disant: ce n'est qu'un règlement de comptes entre gens de sac et de corde. Qu'est-ce qu'on en sait? Il reviendra aux enquêteurs de compléter l'information, mais on sait déjà que parmi les 13 victimes de ces meurtriers à la douzaine on compte au moins 13 employés. On nous convaincra difficilement qu'il ne s'agit que d'un banal accident du travail.

S'il revient à chacun de faire ses propres lois et de punir ensuite les transgresseurs de ses propres lois, pourquoi chaque citoyen n'aurait-il pas au moins des droits égaux, devant une loi qui n'est pas autre chose que la loi de la jungle? Posons la question brutalement: le ministre de la Justice va-t-il donner un col à chaque citoyen, avec le droit d'en user à volonté, s'il est établi que notre société ne connaît plus qu'un mot d'ordre: sauve-qui-peut?

Il y a un détail ahurissant dans cette histoire de fagot. Dans le même établissement, le 20 octobre dernier, avait lieu un double meurtre. Ce carnage ne suffisait-il pas pour alerter qui de droit? Si vous laissez votre auto dans une rue ou un parc interdits au stationnement, on vous prévient quelle sera remorquée à vos frais. On en-

tourne les chantiers de clignotants. Mais aucun feu rouge n'annonce "Danger de mort" à la porte de coupe-gorge qui ont pignon sur rue. Un spécialiste du tourisme l'a déclaré publiquement il y a quelques années: hormis quelques théâtres renommés et les salles de cinéma, il existe fort peu d'endroits à Montréal où vous pouvez promener un touriste en toute sécurité. Or, le tourisme reste l'une de nos industries principales. C'est une aberration de penser qu'une agglomération aux dimensions de Montréal puisse se passer de lieux de plaisir.

Ce genre de commerce ne peut se conformer qu'à deux règles bien strictes: interdiction de tuer et interdiction de voler. La morale sexuelle n'est pas pertinente à la question. La nudité féminine envoie encore moins de clients à la morgue que le crime.

Le travail de la police serait sans doute facilité, si on luttait d'abord contre la dispersion de ces établissements nocturnes, qui rend leur surveillance difficile, et si on les regroupait dans une zone, en leur imposant comme seule règle l'interdiction du vol et du meurtre et en se montrant impitoyable sur le respect de cette double règle. (La fraude sur la qualité des alcools devrait être réprimée).

Le résultat ne serait pas médiocre, si on obtenait que soient moins transgressées deux lois indissociables de toute vie civilisée.

Guy CORMIER

Vincent Prince

Il faut repenser l'arbitrage

Les journaux nous apprennent la semaine dernière que les membres du Syndicat des employés des services d'entretien et de garages de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal ont failli débayer pour protester contre le congédiement d'un confrère. C'était ce que proposait l'exécutif du syndicat. La grève n'a été évitée que parce que les membres ont renversé la proposition qui leur était faite.

Concrètement, on a plutôt décidé que le syndicat augmenterait ses cotisations afin de prêter au confrère congédié un montant d'argent équivalant à son salaire perdu en attendant la décision arbitrale dans cette affaire. Il se peut que le débayage ne soit que reporté advenant que la décision arbitrale soit défavorable au syndicat, mais, pour le moment au moins, on a accepté de passer par cette procédure normale de règlement des griefs.

Ce cas mérite d'être signalé, parce qu'on peut noter depuis quelques années une tendance de plus en plus marquée à rejeter l'arbitrage au profit de la

grève, même si celle-ci est alors tout à fait illégale. On n'est pas content d'une mesure prise par l'employeur, on quitte systématiquement le travail pour le forcer à rescinder sa décision. Le Code du travail stipule que ces différends doivent se régler par une tierce personne, soit un arbitre, mais on préfère la force brutale à un recours en justice.

Il s'agit, bien sûr, d'une tendance inquiétante en ce qu'elle constitue, en quelque sorte, un retour à la loi de la jungle, mais qu'on ne saurait traiter à la légère même si, dans le cas particulier et récent du métro, un groupe de syndiqués a manifesté plus de pondération. Il faut se demander pourquoi la formule d'arbitrage des griefs a perdu tellement de sa faveur.

Il y a probablement plusieurs raisons. L'une des principales est sans doute que les arbitrages sont trop longs et, conséquemment, coûtent trop cher. Selon une étude d'un confrère de LA PRESSE, Georges Lamont, étude parue en août dernier, la durée moyenne des arbitrages serait de 175 jours et le coût moyen de \$3.000.

Le projet de loi 24, présenté l'été dernier par le ministre du Travail, mais qui est demeuré en plan, proposait de réduire ce délai à 60 jours. Ce serait encore passablement long. Il n'y a pas si longtemps, le Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre se prononçait en faveur d'un mécanisme d'arbitrage beaucoup plus accéléré, qui limiterait les auditions à une journée et obligerait l'arbitre à rendre une décision dans les cinq jours qui suivent. Cette procédure sommaire, et qui coûterait beaucoup moins cher, ne serait pas rendue obligatoire. Elle serait tout de même une deuxième voie ouverte aux patrons et syndicats qui voudraient s'en prévaloir.

Pourquoi ne chercherait-on pas de ce côté une solution au malaise actuel? On pourrait peut-être s'interroger aussi sur le caractère privé de notre système d'arbitrage. Si on doit le conserver tel quel, n'y aurait-il pas lieu, en certains cas au moins, de prévoir un droit d'appel devant le Tribunal du travail?



MM. Ford et Kissinger étaient-ils vraiment sérieux lorsqu'ils ont laissé entendre que les USA pourraient avoir recours à la force contre les pays arabes?

ce que pense LE LECTEUR

N.-D. de Laval, prison moyenâgeuse? Mon oeil!

Laissez-moi vous dire ma surprise à la lecture du titre à "sensation" concernant Notre-Dame de Laval. J'y ai travaillé 3 mois cet été et j'ai pu connaître vraiment ce qu'était une délinquante. Il est bien évident que les centres de rééducation suivent un programme nouveau et qu'ils peuvent manquer de psycho-éducateurs. Il est évident aussi que la responsabilité des parents concernant la situation de ces adolescentes, comme le soulignait Anne Richer, est des plus grandes, et nombreuses sont celles venant de milieux favorables à la délinquance. Ce sont des problèmes propres à notre société évolutive qui a du mal à régler des problèmes à sa base, c'est-à-dire la famille. Maintenant, là où vous charriez

un peu trop c'est de prendre ces mineures pour des martyres à cause d'un isolement supposément brutal et cruel.

1) L'immobilisation par courroies n'est employée que dans des cas extrêmes de surexcitation où la fille incontrôlable en pleine crise d'hystérie est prête à se mutiler ou à blesser toute personne se trouvant sur son passage. Aimeriez-vous mieux la voir "bourrée" de calmants?

2) Il existe sur les étages où se trouvent les unités, des cellules d'isolement. Les filles par le programme d'éducation sont presque constamment ensemble. Imaginez-vous pris avec une dizaine de voisins pendant des mois, vous vous

mettriez à genoux pour retrouver la paix. Dans le même sens une fille qui influence de façon négative le reste du groupe doit être isolée et cette cellule (où il n'y a aucune courroie) lui permet de retrouver un peu de calme. De toute façon plusieurs réclament cet isolement.

Évitez donc de causer préjudice à cette maison qui prendra du temps à se relever de telles attaques. Soignez mieux vos titres qui donnent l'idée d'un faux problème en oubliant le principal et qui ne font que révolter des gens sur un sujet qui trouve sa justification dans le milieu où il se trouve.

Danielle PERREAULT
Étudiante

Nos députés à Québec ne sont pas "en congé"

J'ai pris connaissance d'un article publié récemment dans votre journal par votre correspondant à Québec, monsieur Marcel Desjardins, qui traitait des dernières heures de débats à l'Assemblée nationale relativement à l'augmentation de salaire des députés. Votre correspondant ajoutait: "les députés se sont quittés pour un congé d'environ 10 semaines".

J'admets que l'Assemblée nationale ne reprendra pas ses travaux avant la mi-mars prochain. Toutefois, le texte de monsieur Desjardins était de nature à induire vos nombreux lecteurs en erreur puisqu'il laissait sous-entendre clairement que les députés ne travaillaient pas pour les 10 prochaines semaines.

De l'huile sur un foyer en ébullition?

Quand on lit un article de Monsieur Charles David, et je pense à celui de samedi (21 décembre) sur le problème du Moyen-Orient, on a l'impression d'être retombé à l'époque des romans photos et autres mélodrames italiens des années cinquante.

Cherchez en vain l'information sobre, précise, impartiale d'un véritable chroniqueur de nouvelles étrangères. Vous n'y trouverez qu'informations glanées à droite et à gauche, propos railleurs et acides, vues biaisées et franchement partiales sans aucun souci de vérité ni d'objectivité. Et le tout est enveloppé dans un style ampoulé, avec des phrases alambiquées qui ne veulent pas terminer.

J'aimerais d'abord attirer votre attention sur le fait que, à partir du 14 janvier prochain, de nombreuses commissions parlementaires vont siéger pour étudier les questions qui leur seront soumises. Ainsi, la commission parlementaire de l'Assemblée nationale étudiera le cas Morin. La commission parlementaire de la Justice étudiera, article par article, la charte des droits de l'homme. De son côté, la commission parlementaire des Affaires sociales étudiera la question de la fluoration.

Il n'est pas nécessaire d'être un grand connaisseur de la vie politique pour savoir que les débats de ces 3 commissions seront sans doute assez longs. Quant à moi, je siégerai sur la commission de l'As-

semblée nationale et de la Justice et je suis convaincu que ces deux commissions occuperont plusieurs journées de mon temps jusqu'à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

De plus, monsieur Desjardins "oublie" sans doute que nous rencontrons régulièrement des électeurs dans notre comté (...)

Yves TARDIF
député d'Anjou

N.D.L.R. — J'ai toujours pensé, et je l'ai d'ailleurs décrit dans le cadre du débat sur les augmentations de salaire des députés, que les élus avaient tout à gagner en faisant mieux connaître leurs activités.

Marcel DESJARDINS

Montréal, au Caire ou à Damas. Accabler les Israéliens de démons intérieurs est bien mal connaître les Israéliens qui luttent pour leur survie et essaient de se faire reconnaître comme peuple, à l'instar des Québécois, d'ailleurs.

C'est à croire que ce journaliste a reçu un véritable lavage de cerveau qui lui aurait dérangé l'esprit au point qu'il voit des démons partout autour de lui. Comme traitement, je lui conseillerais de se faire exorciser de ses démons antisémites (ça lui fera peut-être du bien aussi pour calmer sa langue de vipère.)

Armand BEHAR,
Montréal

Pointe-aux-Trembles, un parent pauvre...

Pointe-aux-Trembles, est-ce que ça vous dit quelque chose? A tous les Montréalais, je tiens à dire que ce n'est pas un quelconque bourgade perdue du nord québécois, mais une banlieue de la métropole. Cela ne semble pas préoccupé outre mesure les dirigeants de la CTCUM qui n'ont pas daigné mettre à la disposition des résidents de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles des agents-vendeurs de tickets de métro-autobus. Pointe-aux-Trembles, ce n'est pas le bout du monde... seulement le bout de l'île de Montréal!... Pourtant ce n'est guère plus loin que Rivière-des-Prairies, St-Léonard, Ville d'Anjou, Montréal-Nord, Montréal-Ouest, qui, eux, disposent d'au moins un, sinon plusieurs agents-vendeurs.

Encore une fois les résidents de l'est de Montréal, en particulier les Pointeliens, sont victimes de discrimination, d'indifférence, de snobisme même, de la part des dirigeants de la CTCUM, "gens de la

ville" qui lèvent le nez sur "les gens de campagne". Combien de fois ai-je entendu, en parlant des Pointeliens: "Vous restez en campagne". Drôle de campagne, avec les raffineries à nos portes! Mais qu'importe, ceci n'est pas le sujet de mes récriminations. Ce qui importe c'est que nous sommes membres de la CUM, donc payeurs de taxes. D'après les règles du jeu, nous avons alors droit aux mêmes services que les citoyens des autres villes de la CUM. Alors, pourquoi devrions-nous courir des milles en autobus pour acheter des tickets alors que les autres membres de la CUM pourront s'en tirer à bon compte en trouvant des centres de vente près de leur domicile ou lieu de travail. Nous ne demandons pas la lune, seulement quelques agents-vendeurs répartis de façon à faciliter surtout l'accès aux personnes qui ne se déplacent qu'à l'intérieur de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles ou aux autres qui, comme moi, n'ont pas à utiliser le

métro pour se rendre à l'école ou au travail. Pourquoi ne pas établir au moins un agent-vendeur au terminus Georges-V? Qu'on ne vienne surtout pas nous dire que ce système d'agents-vendeurs n'est qu'un début, que dans quelque temps le système de distribution se perfectionnera et s'étendra à TOUTE l'île de Montréal. Ceci n'est pas excusable, messieurs de la CTCUM, nous en avons assez d'être les éternels d'arrière en ce qui a trait au transport en commun. Que ce soit question d'horaires, de service, de nombre de véhicules disponibles ou neufs, nous sommes toujours en retard de quelques mois, voire des années sur les autres villes.

Donc ce geste est encore une rebuffade que nous ne pouvons plus accepter. "J'aime le métro et l'autobus", à condition de ne pas avoir à courir à l'autre bout de la ville pour en payer le "tarif exact".

Carmen HAMEL,
Pointe-aux-Trembles

le monde

Autant en emporte le vent

AINSI DONC, pour la deuxième fois de sa courte existence, le tribunal Bertrand Russell, cette Cour internationale de justice des pauvres, cette "dérisoire" tribune offerte aux peuples sans défense, vient de condamner, sur la base d'accusations formelles étayées par des témoignages précis, les multiples agissements néfastes d'un certain nombre de gouvernements trouvés coupables de "crimes contre l'humanité". Autant en emporte le vent... et les insomnies improbables de Pinochet et compagnie.

Pourtant, si dures soient-elles, si fondées qu'elles puissent être, les sentences de ce tribunal resteront lettre morte. Les cris de la victime, en effet, n'ont jamais dérangé les tortionnaires dans l'exécution de leurs basses besognes.

Et, jusqu'à preuve du contraire, l'oppression, sous toutes ses formes, n'est jamais un acte gratuit mais, bel et bien, un moyen veule et lâche destiné à contraindre un individu ou un groupe d'individus à accepter les vues prédominantes d'un homme ou d'un groupe d'hommes, à briser la volonté d'adversaires déclarés ou en puissance, à asservir un ou plusieurs peuples au nom d'une Vérité. Curieusement, de droite ou de gauche, cette Vérité présente toujours le même visage de l'horreur et de l'ignominie.

Aussi, le mérite fondamental de ce tribunal Bertrand Russell, parce que justement dépourvu de moyens exécutoires, appartient d'emblée à un registre supérieur qui compense sa faiblesse apparente et lui donne sa vraie dimension. Car, son action primordiale concerne la sauvegarde et la défense des droits de l'homme et des peuples qui ne cessent d'être bafoués dans un nombre grandissant de pays.

Et c'est sans surprise, pour ne pas dire naturellement, qu'on a pris connaissance de l'énoncé de la sentence du tribunal qui se préoccupait, cette fois-ci, de l'Amérique latine. Au terme de l'examen minutieux des mécanismes de répression qui sévissent dans ce continent, le tribunal Russell a condamné, en effet, les gouvernements du Brésil, du Chili, de l'Uruguay, de la Bolivie, du Guatemala, d'Haïti, du Paraguay, de la République Dominicaine, de l'Argentine et du Nicaragua.

Mais, de plus, tirant la conclusion logique des menées de ces gouvernements, le tribunal a violemment mis sur la sellette les activités criminelles des sociétés multinationales et l'intervention du gouvernement des États-Unis, au premier titre responsable de cet état de choses.

"Je suis heureux, devait déclarer, au cours de son témoignage, Sacco Mansholt, ancien président de la commission des Communautés européennes et qui ne saurait être catalogué comme "gauchiste", que le nom d'Henry Kissinger ait été plusieurs fois prononcé dans cette enceinte. Kissinger est personnellement responsable du renversement du gouvernement démocrate chilien. Il doit être jugé publiquement pour sa responsabilité dans l'opération que la firme ITT a montée contre le président Allende. Mais, comme les juridictions d'État ont fait la preuve de leur carence, il faut que ce soit ce tribunal qui le juge et le condamne."

Mais, en dépit d'un tel jugement et d'une pareille condamnation, ce n'est, malheureusement, pas pour aujourd'hui, ni pour longtemps encore, que les résultats des travaux du tribunal Bertrand Russell seront en mesure de mettre un terme à la répression brutale des peuples de l'Amérique latine, de briser le carcan des systèmes sociaux et économiques qui dénie à ces peuples le droit de disposer d'eux-mêmes, de juguler les manœuvres iniques des hordes de soudards déchainés, enrivés jusqu'à l'excès par la fureur de leur propre violence et la satisfaction de leurs protecteurs.

Il demeure toutefois que, pour l'honneur de l'humanité et la survie des principes de dignité et de justice, la sentence du tribunal Bertrand Russell aura, au moins, porté témoignage, en face du déferlement des barbares... afin que nul n'en ignore.

Charles DAVID

Le journal de Mackenzie King

Pensées intimes et la conviction de communiquer avec l'au-delà

1 Parce qu'il était célibataire et sans grandes relations de famille, Mackenzie King a senti le besoin de confier au jour le jour ses petits secrets à un journal intime — probablement le plus remarquable qui ait jamais été rédigé par un Canadien — plutôt que de tout raconter à des proches qui auraient pu manquer de discrétion de son vivant. Vingt-cinq ans après sa mort, à l'occasion du centenaire de sa naissance, ses exécuteurs littéraires portèrent à la connaissance du public une importante tranche de son journal couvrant une période de treize années, soit de 1932 à 1944. À l'aide d'extraits de ce document colligés par la Presse Canadienne, Cyrille Felteau présente, aujourd'hui et demain, en une série de deux articles, des aperçus de la pensée et du caractère de l'homme encore énigmatique qui gouverna notre pays pendant près de 22 ans.

par Cyrille FELTEAU

PENDANT près de soixante ans, soit de l'âge de 19 ans jusqu'à sa mort, survenue en 1950, Mackenzie King a soigneusement consigné presque chaque jour, dans son journal personnel, ses pensées les plus intimes, les événements auxquels il a été mêlé, sa vénération pour sa mère, Isabel Grace Mackenzie, et surtout la profonde conviction qu'il avait de communiquer dans l'au-delà avec l'âme des gens qu'il avait connus, notamment avec sa mère.

Ces notes, qui couvrent 25.000 pages dactylographiées et manuscrites, constituent une fascinante juxtaposition de commentaires sur les plus hautes affaires de l'État de même que sur les affaires personnelles de l'ancien chef libéral, qui fut premier ministre du Canada de 1921 à 1948. La dernière tranche de son journal, livrée récemment à la connaissance

du public, porte sur la période qui va de 1932 à 1945, riche en événements importants autant pour lui que pour le pays. Elle fournit des détails inédits sur le mysticisme qui l'animait et évoquent l'affection qu'il éprouvait pour un petit fox-terrier du nom de Pat (le troisième de ce nom).

Le roi apparaît

Par exemple, en septembre 1938, alors que la guerre était imminente, King souffrait d'arthrite. Des notes transcrites au crayon font état d'une conversation entre l'ancien premier ministre et sa mère, dans l'au-delà: "Serai-je capable de dormir cette nuit?" D'autre-tombe, la défunte lui répond: "Le Canada a besoin de toi. Il y a longtemps que Dieu a un plan pour toi. Dieu t'aidera et te guidera."

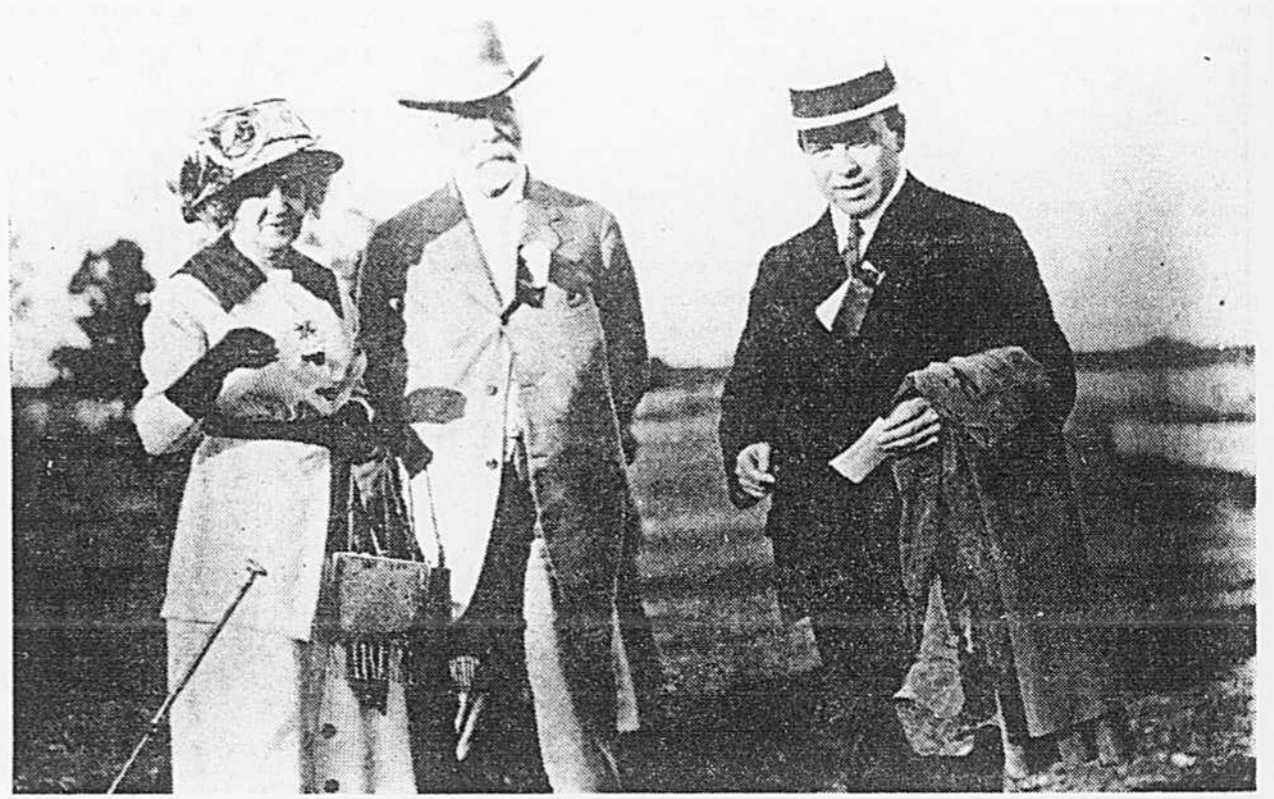
Le jour même où la Grande-Bretagne déclara la guerre à l'Allemagne, le 3 septembre 1939, le journal indique que le premier ministre convoqua une réunion du cabinet pour le dimanche matin, mais qu'après avoir, il fit, comme d'habitude, une longue promenade avec son chien.

Même aux pires moments de crise internationale, William Lyon Mackenzie King trouvait le temps de s'occuper de son terrier favori, Pat, de passer des soirées dans le calme de sa villa de campagne à Kingsmere et de réfléchir au sens de ses rêves et de ses visions.

Fervent fidèle de la religion presbytérienne, W. L. Mackenzie King était convaincu, grâce à ses expériences en spiritisme, qu'il pouvait communiquer avec des souverains et des gens du peuple, avec des membres de sa famille et des personnages célèbres.

"Je fus étonné quand le roi apparut", écrit l'ancien premier ministre, en rapportant l'une de ses séances de spiritisme faite un dimanche soir de 1938. Il voulait parler du roi George V d'Angleterre, mort l'année précédente.

"La déclaration que vous avez faite aujourd'hui est très exactement vraie", lui aurait dit une fois sir Wilfrid Laurier, encore durant une séance de spiritisme. Ses intimes dans le spiritisme à ce moment-là étaient le banquier Godfrey Patterson et son épouse Joan, des



W. L. Mackenzie King (à droite) à la Foire de Scarborough, en 1911, avec son père, John King, et sa mère, Isabel Grace Mackenzie. Elle était la fille de William Lyon Mackenzie, chef de la rébellion de 1837-38 dans le Haut-Canada (Ontario).

voisins à Ottawa, confidents et compagnons presque quotidiens.

Un petit chien spiritiste

"Après le diner, Joan a joué du piano, magnifiquement", écrit M. King dans son journal, alors en visite chez les Patterson, avec son chien favori Pat, le 13 novembre 1938. "Quand on en est venu aux cantiques, et que j'ai demandé qu'on chante "Lead Kindly Light", le cantique de maman, Pat s'est levé du plancher, est monté sur le sofa et a frotté sa petite tête sur mes jambes de pantalon, puis s'est renversé sur le côté. De plus en plus, je sens que c'est un petit chien spiritiste qui me révèle la présence continue de ma mère auprès de moi."

M. King a tenu un registre méticuleux des séances de spiritisme auxquelles il a participé. On y lit ce passage, entre tant d'autres: "Sa Majesté le roi George V, parlé par mon père décédé, a parlé de la visite prochaine du roi George VI et de la reine Elizabeth au Canada, en mai 1939. George V

a dit que cette visite était due à leur affection pour moi... Le roi vous aime beaucoup; vous serez de grands amis."

Maurice Duplessis et Mitchell Hepburn, anciens premiers ministres du Québec et de l'Ontario, célèbres tous deux pour leurs combats avec William Lyon Mackenzie King, ont pris une grande importance dans le journal intime de l'ancien premier ministre du Canada.

Victoire des alliés au Québec

En 1938, King dénonçait Hepburn comme un traître et soutenait plus tard que la victoire d'octobre 1929 contre l'Union nationale de Maurice Duplessis au Québec avait été la victoire de la cause des Alliés de la Deuxième Guerre mondiale. Hepburn, qui avait conduit les libéraux au pouvoir en Ontario en 1934, a vigoureusement combattu le gouvernement d'Ottawa et a fait campagne pour le retrait de King de la direction du Parti libéral fédéral. Dans son journal, King blâme

Hepburn à qui il reproche d'avoir entraîné Duplessis dans sa lutte pour l'autonomie du Québec. "Cet homme (Hepburn) doit certainement être détraqué ou cherche délibérément... à devenir fasciste."

Quand le chef de l'Union nationale fut battu par les libéraux d'Adélard Godbout, King confia à son journal intime, le 25 octobre 1939: "Il n'est pas possible d'exagérer le sens de cette victoire. C'est une grande victoire pour la cause alliée. Si les résultats avaient été autres, l'Allemagne aurait pu croire que le demembrement de l'Empire britannique commençait... Comme il est, le Canada a donné un bel exemple aux autres pays de l'Empire, aux États-Unis et même à presque toutes les démocraties. Notre pays a démontré que la liberté garantie par les institutions britanniques maintient la Grande-Bretagne à la hauteur de la situation..."

DEMAIN:

Les ennemis personnels et la guerre

Une mentalité de Saint-Vincent-de-Paul appliquée à un renouveau en éducation

1 AS Merc Michaud — intro La Commission des écoles catholiques de Montréal poursuit actuellement l'Opération Renouveau, destinée au rattrapage des enfants issus de milieux défavorisés. Le commissaire Gaston Michaud a refusé de prendre part à une rencontre tenue la semaine dernière à la CECM dans le cadre de cette opération. Il n'est pas d'accord avec l'approche globale de la CECM à l'égard de ce problème du "rattrapage" et il s'en explique dans une série de deux articles dont voici le premier.

par Gaston MICHAUD
Collaboration spéciale

IL N'EST présentement aucun responsable en éducation qui n'ait quelque part dans ses

priorités l'objectif de l'égalité des chances en éducation. Et l'on est même prêt à payer assez cher pour mettre en place cette priorité. Aux États-Unis, par exemple, l'opération Head Start a nécessité dix ans d'efforts et coûté plusieurs milliards. Ici, à la CECM, \$3,000,000 sont dépensés chaque année depuis cinq ans. Or, l'évaluation de l'opération américaine a montré que les résultats en étaient à peu près nuls. Pis encore, selon un haut fonctionnaire de la CECM, dans aucun pays occidental cet objectif de l'égalité des chances n'a eu quelque succès.

Chez nous, à Montréal, certains chiffres font état d'une situation alarmante. Malgré une soi-disant démocratisation de l'éducation, 5% de la population, i.e. la petite partie la plus riche, donne encore 75% de la population universitaire. Dans la région II (qui est le quartier où nous sommes) le directeur de région a affirmé qu'il y avait aux alentours de 80% de la population du secondaire en allégé. A Emile-Nelligan, l'an dernier, il y eut près de 25% de drop-out en plus d'un bon 20% d'absentéisme. L'an dernier, à la même école, 56 finissants ont fait une demande pour le cégep et de ce nombre, seulement 38 furent acceptés, soit 68%, alors que le taux des élèves acceptés à la CECM s'élevait à 92%. Disons enfin que la région II a un nombre d'élèves au secondaire supérieur à celui de la région V et qu'en juin 74 la région V a envoyé au cégep 1856 étudiants et la région II 510.

Des "défavorisés"

Devant ces chiffres invraisemblables mais réels, nous ne pouvons échapper au dilemme: ou les enfants d'ici sont moins intelligents qu'ailleurs, ou on s'y prend mal avec eux. Peu de gens, surtout parmi les politiciens et les pédagogues, osent dire ouvertement que les enfants des milieux exploités sont moins intelligents que ceux d'ailleurs. Et pourtant, dans la pratique, on se comporte comme si ces enfants étaient vraiment moins intelligents.

On affirme qu'ils ont des troubles d'apprentissage, on place leurs écoles en enfance inadaptée sous les bons soins des services spéciaux et l'on fait du rattrapage parce qu'ils sont défavorisés. Le milieu est corrompu, à ce qu'on dit, ignorant, pauvre, fermé sur lui-même, sans ambition, et, comme le prétend un rapport présenté à l'école Emile-Nelligan, "on n'y voit que des querelles, des disputes, du désordre, de la vengeance et des monstruosité". Dans ce rapport, on lit

aussi cette phrase incroyable qui exprime bien l'attitude que l'on a envers le milieu: "Il ne faut jamais oublier que pour remplir une tasse de thé, il faut plonger la théière plus haut que la tasse."

L'apprentissage du mépris

Alors on va chercher dans le milieu les enfants en plus bas âge possible pour ne pas que l'influence mauvaise dure trop longtemps, maternelle, pré-maternelle, on fournit de la nourriture aux enfants à l'école parce que les parents ne le font pas, on met plus de professeurs, plus de travailleurs sociaux, plus de psychologues, plus d'infirmières, etc.

Un principal d'une école du milieu, un homme issu du milieu, en arrive à dire que lui s'en est sorti mais qu'il n'y a pas grand-chose à faire avec ces gens-là. Et dans plusieurs écoles j'ai entendu des éducateurs affirmer qu'ils travaillaient pour sauver quelques-uns.

Ils ne réalisent peut-être pas que certains s'en sortent effectivement, qu'ils deviennent des gens riches, des gens biens, selon leurs critères à eux, mais que dans le processus, les autres apprennent à se mépriser et à mépriser leur milieu, qu'ils se retrouvent en allégé, deviennent drop-out, mûrs pour le cheap labor.

Voici les termes officiels de la CECM pour traduire la mise en oeuvre des objectifs de l'Opération Renouveau. a) En faire une priorité; b) meilleurs services et étroite collaboration entre ces services; c) coordination des ressources; d) pressions sur le ministère de l'Éducation afin d'obtenir des octrois "pour cette catégorie" d'enfants inadaptés; e) désignation d'un certain nombre d'écoles; f) expansion des services aux étudiants; g) prématurées; h) formation plus poussée des enseignants et principaux; i) appuis sur la recherche; j) bilans de santé; k) supplément alimentaire; l) equi-

pes ressources; m) acquisition de matériel supplémentaire; n) caisse de dépannage.

J'ai pris le soin de noter tous les articles du programme pour bien signifier que ce n'est pas l'imagination qui manque pour ajouter des plus et des améliorations aux ressources déjà existantes.

Destination "cheap labor"

Et pourtant, à aucun endroit on n'ose se poser un vrai pourquoi, un pourquoi qui aille chercher le fond du problème. Pour le moment, on ne tente que d'améliorer un système fait pour d'autres. Un peu comme si quelqu'un voulait aller à Québec et qu'on l'orientait sur l'Abitibi. Comme le type se rend bien compte qu'il ne roule pas dans la bonne direction, on le console en grossissant sa voiture. Pendant que le chauffeur (principaux-professeurs-parents) s'amuse avec la voiture, les étudiants sont toujours sur la mauvaise route et ils se retrouvent comme de raison en allégé, drop-out, mûrs pour le cheap labor.

Les donateurs de la grosse voiture, eux, ruminent avec satisfaction leur sentiment de grandeur d'âme et de générosité. Image typique d'une idéologie de Saint-Vincent-de-Paul adaptée au milieu scolaire. J'ai revu cette image au conseil de l'île quand une institutrice anglophone suppliait avec tout le pathétique possible: "Please, for God sake, please help these poor children." Et l'on sentait que plu-

sieurs commissaires n'avaient pas la larme très loin.

Un vote subversif

Il n'y a pas de pathétique là-dedans. Il n'y a pas de place pour la pitié là-dedans. Les sentiments qui mènent l'opération sont, selon les endroits où on se retrouve, le cynisme, le calcul, l'ignorance, la bonne conscience et les préjugés. Car tout le monde sait très bien que les enfants d'ici ne sont pas moins intelligents que les autres. Alors pourquoi persiste-t-on à nous jouer le coup de la grosse voiture? Je dis que si l'on sait que les enfants d'ici sont aussi intelligents que ceux d'ailleurs et que l'on continue d'appliquer un système que l'on sait aussi mauvais ou à tout le moins inefficace, c'est qu'on a de bonnes raisons.

La raison est celle-ci. A chaque fois qu'on aborde la question de l'égalité des chances en éducation ou de l'Opération Renouveau qui est le lieu où on la discute ici, on se retrouve confronté à la structure de la société présente. C'est pourquoi le vote pris récemment au Conseil de l'île sur cette question, vote où l'on remettait clairement en question l'amélioration et l'augmentation des services au profit d'une reorientation des écoles en milieu exploité, est le vote le plus subversif des dernières années au Québec. Et j'ai des indices certains que, dans la pratique, ce vote sera battu en brèche à brève échéance.

DEMAIN: Monopole culturel

LES VOIES SUPÉRIEURES DU YOGA
Concentrations — Méditations — Pouvoirs psychiques
SOIRÉE D'INFORMATION
par SWAMI SHRADDHANANDA
1250 est, boul. SAINT-JOSEPH
JEUDI 30 JANVIER à 8 h 30 p.m.
Entrez libre Inf.: 523-2115

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

C'est d'ailleurs celui-ci, a dit, le témoin qui a usé de son influence pour lui faire obtenir sa promotion dans la classe professionnelle (qu'il désirait depuis longtemps et qu'il avait vainement demandée sept fois), et qui s'est par la suite servi de ce fait pour le forcer à faire embaucher à la Baie James les gens dont il lui fournissait le nom.

A la fin de 1972, le sous-ministre Claude Méreineau a tenté de le muter à un autre poste, et lui-même affirme qu'il n'y était pas opposé car il était malade et harassé; mais Michel Guay lui a affirmé: "On a besoin de vous là." En même temps, vraisemblablement à la suite de pressions, le ministre Cournoyer ordonnait catégoriquement à M. Méreineau de laisser M. Bergeron à son poste.

Cette partie du témoignage concorde d'ailleurs généralement avec ce qu'avait affirmé M. Méreineau quand il s'était présenté devant la Commission Cliche l'automne dernier.

La FTQ-construction

M. Bergeron a aussi corroboré une partie du témoignage de l'ex-coordonnateur syndical René Mantha, quand il a confirmé avoir dit à celui-ci que "mon oncle Paul" (Desrochers) voulait qu'on favorise la FTQ-construction dans l'embauche pour la Baie James. Il a précisé que c'est au cours d'une conversation téléphonique que le conseiller spécial du premier ministre lui avait donné cette consigne, et qu'il en avait déduit qu'une entente était sur le point d'être signée pour donner à la FTQ le monopole syndical sur les chantiers du "projet du siècle".

Il a par ailleurs déclaré qu'à force d'être harcelé par les pressions politiques de toutes sortes, il a graduellement cessé de faire les nominations qu'on lui demandait; il s'est alors aperçu qu'au lieu de s'adresser à lui, les députés intervenaient directement auprès des employeurs, et que les noms qu'on lui avait proposés se retrouvaient sur les formules de réquisition que lui envoyaient les entrepreneurs.

Ceux-ci, a-t-il ajouté, cédèrent déjà depuis longtemps aux pressions exercées par les syndicats, surtout ceux de la FTQ, et au lieu de demander du personnel au ministère de la Main-d'œuvre, ils allaient le chercher dans les bureaux syndicaux, se contentant d'aviser le ministère de leurs nominations.

Une distorsion

D'après M. Bergeron, ces pratiques, jointes au jeu des influences politiques, ont causé une distorsion de l'ordre de 55 à 60 p. cent dans l'ensemble de l'embauche à la Baie James. Pour faire cette affirmation, il s'appuie entre autres sur des chiffres tirés d'un de ses rapports annuels.

Celui-ci montre qu'alors que le pourcentage normal de l'embauche faite par nomination est de l'ordre de 25 à 40 p. cent, certaines entreprises ont engagé de cette façon jusqu'à 90 p. cent de leurs ouvriers.

Par exemple, alors que l'Hydro-Québec embauchait 218 employés sur 549 par nomination, et Miron 121 sur 261, les chiffres équivalents pour Désourdy-Seroc sont 486 sur 571, pour Bot Construction 189 sur 217 et pour Comeau Construction 304 sur 330. De l'avis du témoin, environ 60 p. cent des nominations ainsi faites contreviennent aux priorités du ministère du Travail, ce qui correspond à quelque 2.000 engagements sur un total de 5.052. M. Bergeron cite quelques cas-typiques: des enfants de 16 et 17 ans, un borgne utilisé comme opérateur de grue, un manchot, etc.

Face à cette situation, et face au fait qu'il était forcé de faire engager des ouvriers dont les noms lui étaient fournis par la FTQ, M. Bergeron a alors posé "le geste le plus dangereux de toute ma vie: j'ai appelé à la CSN, et j'y ai demandé à Maurice Côté de m'envoyer aussi des listes de noms de ses membres".

Ceci jusqu'au jour où il s'est rendu compte par des rapports qu'une fois rendus à la Baie James, les travailleurs de la CSN changeaient d'allégeance, terrorisés par les "bras" de Walter Touzel et d'Yvon Duhamel.

Finalement, à la fin de l'été dernier, M. Bergeron a été muté au ministère des Richesses naturelles, où il est directeur de la direction-générale du Nouveau Québec à Poste de la Baie-James.

À Québec, hier, soir, la plupart des députés mentionnés dans son témoignage n'avaient pas de commentaire à faire sur leur rôle dans cette histoire.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, cependant, a déclaré, qu'il avait lui-même recueilli des noms de personnes, des jeunes et des étudiants surtout, qui demandaient un emploi à la Baie James.

"A plusieurs reprises dans mes tournées, on me demandait des jobs à la Baie James. Je demandais aux gens de m'envoyer leur nom et je les transmettais à mon chef de cabinet qui lui se chargeait de les faire parvenir à ceux qui embauchent. Je suis sûr que je ne suis pas le seul député à avoir agi de la sorte. Si nous en sommes rendus, a dit M. Bourassa, à ne plus être capables de procurer de l'emploi aux gens sans se faire soupçonner, je ne sais pas où on va."

Retenu par les Jeux olympiques, M. Bourassa a souligné qu'il n'avait pas eu l'occasion de prendre connaissance dans le détail des délibérations de la Commission Cliche. "Il faut voir, a-t-il ajouté, si ce sont des pressions ou des représentations qui furent exercées sur les responsables de l'embauche à la Baie James."

ROBINET

SUITE DE LA PAGE A 1

la Ville de Montréal, ni le gouvernement provincial ne demanderaient de subventions spéciales du gouvernement central.

Il a lancé ce que les observateurs prévoient depuis quelques

jours maintenant; à son avis, l'autofinancement n'a jamais été lié, comme il a dit, ni dans la pensée, ni dans les écrits, à une limite de temps qui arrive à son terme en même temps que les Jeux olympiques.

En d'autres mots, le maire Drapeau s'attend à ce que le gouvernement du Canada et les provinces canadiennes permettent aux programmes de financement déjà en place, à savoir la loterie, la monnaie et les timbres olympiques, se poursuivent même après les Jeux jusqu'à ce que la différence entre les revenus et les dépenses aient été épongées.

Par contre, il n'insiste pas pour que la loi C-196 soit amendée immédiatement, parce que, dit-il avant d'amender la loi, il faut d'abord aller chercher les \$260 millions qu'elle permet d'aller chercher, au moyen de la vente de la monnaie et des timbres. Or, son argumentation sur ce sujet ne tient qu'à un fil puisque M. Rousseau, dans son exposé, devait dévoiler que la dernière actualisation des revenus fixait à \$185 millions le maximum exempté de la monnaie et des timbres olympiques, à cause des difficultés que traverse le programme de la monnaie olympique.

L'échéancier

Relativement à l'échéancier, un problème peut-être plus sérieux que celui du financement actuellement, M. Drapeau a invité M. Bernard Lamarre, mandataire-coordonnateur, à exposer ses vues sur le sujet.

Selon M. Lamarre, malgré le retard de deux mois (selon lui) dont souffre le dossier olympique, retard qui a amené le mandataire-coordonnateur à réviser son échéancier, il est encore possible de terminer tout le complexe olympique à temps pour les Jeux, même le mât et le toit.

M. Lamarre justifie son optimisme en disant que les contrats pour les pièces préfabriquées du stade avaient été octroyés à plusieurs firmes, dont évidemment Shock Béton Québec, de Saint-Eustache. Il prévoit que le gros oeuvre sera terminé pour le 29 février 1976 comme prévu, et que la finition du stade serait terminée le 6 juin comme prévu.

A ce sujet, M. Drapeau a dit, en réponse à une question, que les gérants de chantier avaient une clause de punition de \$100,000 par jour, si le stade est livré en retard. Malgré les assertions de M. Lamarre, M. Raymond Garneau, ministre des Finances, s'est montré fort sceptique quant aux chances du projet d'être terminé à temps.

Taillibert ne révèle aucun nom

Au sujet du toit mobile, l'architecte Roger Taillibert a ensuite été invité à prendre la parole. Lui aussi a tenu à rassurer les parlementaires quant aux échéances, mais il s'est montré d'un mutisme éloquent face aux nombreuses questions de l'opposition officielle sur les compagnies qui seront appelées à fabriquer la voile, les charriots, les câbles, etc. L'opposition officielle se demandait comment M. Taillibert pouvait affirmer avec tellement d'assurance que les produits seront prêts à temps quand, comme l'affirme M. Taillibert, les contrats ne seront pas encore accordés. Mais visiblement, d'après ses réponses, les éléments de la toiture mobile viendront d'Europe, mais sans nommer les compagnies. Ce qui devait évidemment amener le maire Drapeau à mentionner que seulement 3 pour cent des matériaux utilisés dans le parc olympique viendront de l'extérieur du Québec. Mais M. Taillibert n'a jamais dit que la fibre synthétique serait du "Kevlar" (rapport du mandataire-coordonnateur), fabriqué, selon dame Rumeur, par les tisserands français Gobelin.

Parlons de piastres

Aujourd'hui, on étudiera avec plus d'attention le financement des Jeux. Or, le document déposé hier par M. Rousseau stipule que les revenus varieront entre \$335 millions et \$435 millions, alors que les dépenses prévues se chiffrent par \$644 millions, ce qui laisse le dossier olympique avec un déficit variant entre \$200 et \$300 millions.

Et de cette somme de \$644 millions, \$545 millions sont réservés à la construction des équipements sous juridiction de la Ville de Montréal. S'il y a des coupures à faire, c'est là qu'on devra les faire.

Ce montant, précise le COJO, n'implique pas l'argent que le COJO devra investir dans le village olympique, en deuxième hypothèque, soit au moins \$10 millions de dollars.

C'est ici que le projet de stade de rechange mis de l'avant par M. Rousseau et ses professionnels pourrait s'avérer intéressant, car il permettrait d'économiser au moins \$100 millions.

Sur ce point, le maire Drapeau s'objecte en soulignant qu'abandonner le projet Taillibert, ce serait accepter de jeter \$75 millions à l'eau, soit la valeur des contrats déjà octroyés. Il ne précise pas cependant si certains de ces contrats ne pourraient pas être renégociés pour satisfaire au projet de rechange, et quelle est leur valeur.

D'ailleurs, selon l'avis du maire Drapeau, il n'y a qu'une solution de rechange, advenant un pépin majeur dans l'échéancier, et ce serait de partir avec les travaux déjà effectués pour le projet Taillibert, quitte, a-t-il dit, à utiliser du bois pour fabriquer des estrades.

Mais il ne s'inquiète pas, même s'il répond à une telle question hypothétique, parce qu'il a confiance que ni les employeurs, ni les ouvriers n'oseraient déclencher un arrêt de travail qui compromettrait l'avenir des Jeux.

MEURTRES

SUITE DE LA PAGE A 1

double meurtre du Raymond Laurin et Roger Lévesque, survenu au Gargantua en octobre.

Les enquêteurs croient que les assassins d'hier qui se sont présentés vers minuit au bar voulaient abattre le gérant de l'établissement, Réjean Fortin, 43 ans, et un client, non identifié qui ont tous deux été abattus de plusieurs coups de feu.

Quant aux employés et aux clients, ils ont été enfermés dans le réduit mesurant six pieds sur huit, où les deux corps se trouvaient déjà. Avant de prendre la fuite les assassins ont mis le feu afin de faire disparaître toute trace de leur passage.

La guerre aux criminels d'habitude s'intensifiera

La police de la communauté urbaine de Montréal consacrera dorénavant plus d'effort afin de faire appliquer la loi des criminels d'habitudes.

C'est ce que le président du Conseil de sécurité de la CUM, Me Paul-Emile l'Ecuyer, a déclaré hier, à la suite des premières informations voulant que l'incendie du Gargantua soit l'oeuvre de professionnels du crime.

"Nous pourrions faire des efforts de ce côté et essayer de mettre à l'ombre ces criminels pour de plus longues périodes, a-t-il dit, mais les policiers ne sont pas des gardiens de prison."

Sans le nommer directement M. l'Ecuyer faisait allusion au cas de Richard Blass qui a réussi à s'évader trois fois depuis qu'il a été emprisonné pour de nombreuses tentatives de meurtres et des vols à main armée.

Le président du Conseil n'a pas voulu faire de déclarations quant au progrès de l'enquête policière sur cet horrible crime. Toutefois, il a dit attendre d'ici quelques jours un rapport préliminaire.

Deux des treize cadavres n'ont pas encore été identifiés. Il s'agit d'une femme d'une trentaine d'années et d'un homme de 40 ans environ.

Les autres victimes ont été identifiées comme étant Mme Claire Fortin, 40 ans, l'épouse du gérant; Yves Pigeon, 40 ans; Jacques Lamarche, 31 ans; Ghislain Brière, 23 ans; Serge Trudeau, 25 ans; Gaétan Caron, 23 ans; Augustin Carbonneau, 29 ans; Pierre Lesiège, 22 ans; et Denise Lauzé, 21 ans, une danseuse à-go-go.

Apparemment toutes ces personnes sont mortes asphyxiées quelques minutes à peine après le début de l'incendie.

Ce sont deux groupes de spécialistes des enquêtes sur les incendies criminels et les homicides qui ont été assignés à la recherche des incendiaires-assassins.

Hier après-midi, les responsables de ces enquêtes, les lieutenants-détectives Emile Boire et Jean-Louis Fourca-

dot, se sont rendus dans les ruines du bar-salon Gargantua pour y procéder à une fouille complète des lieux.

Il semble que les policiers, accompagnés du chimiste Jacques Danseur, de l'Institut de médecine légale, ont découvert un foyer d'incendie sur le plancher juste en face de la porte où les victimes avaient été entassées. D'autres analyses doivent également être faites aujourd'hui parce que les enquêteurs croient que le feu a été aussi allumé au bar.



Le réduit dans lequel avaient été enfermées les treize victimes de l'incendie criminel du bar-salon Gargantua.

On est bien servi... à son MARCHÉ

Monsieur L.M. prend soin de tout. Chez M. ou tout à vous. T'as beau en profiter, L.M. c'est juste à côté.

POULET B.B.Q. FRAIS, EVICERÉ Cat. A 3 à 4 lb 59¢ lb

CUISSE POULET 89¢ lb

POITRINE POULET 99¢ lb

| | |
|---|--|
| PAIN DE VIANDE KAM 12 oz 69¢ | MARGARINE MOLLE GRAD 16 OZ 71¢ |
| TISSUS MOUCHOIR KLEENEX 2 plus 200 feuilles 54¢ | BEURRE ARACHIDES GRAD 16 OZ 79¢ |
| JUS TOMATE BRIGHT 19 OZ 25¢ | CRISTAUX D'ORANGE GRAD 3 1/2 OZ 27¢ |
| DÉTERSIF EN POUDRE ARTIC POWER 5 lb 209 | GRUAU QUAKER Instant 44 oz, Rapide 48 oz 89¢ |
| THÉ EN SACHET GRAD 100 sacs 83¢ | SAUMON KETA RED ROSE 15 1/2 oz 1 65 |
| JUS ORANGE PUR F.B.I. 64 OZ 88¢ | SACS BAGGIES Tout usage Bte 20 49¢ |
| SAUCE HOT CHICKEN GAZA 19 OZ 31¢ | PATE À DENT COLGATE 100ml. 99¢ |

BISCUITS et CONFISERIES

| |
|--|
| BISCUITS CHRISTIE Chocolat Chips 16 oz 99¢ |
| BISCUITS CHRISTIE CREMO 16 oz 99¢ |
| GÂTEAU STUART Famille assortie 75¢ |
| BISCUITS DAVID CALYPSO 20 OZ 1 09 |

FRUITS et LÉGUMES

| |
|--|
| ORANGE GROSSEUR 125 FLORIDE US #1 Doux 49¢ |
| NAVET LOCAL Québec #1 LB 9¢ |

VOICI QUELQUES ADRESSES

| | |
|---|--|
| 103, rue Guilbault, Longueuil. 670-0242 | 104, rue Saint-Jean-Baptiste, Beloeil. 467-2833 |
| 651, Montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Co. Verchères 649-1265 | |
| 68, rue LaFleur, LaSalle. 366-5779 | |
| Saint-Isidore, Co. Laprairie 454-3231 | |
| 1825, rue La Mercier, coin Robastière, Saint-Bruno. 653-2467 | |
| 302, rue Saint-Jacques, Ville Saint-Pierre. 481-2070 | |
| 7660, rue Edward, Ville LaSalle. 364-2314 | |

Profitez de nos offres spéciales toutes les semaines

Prix en vigueur jusqu'au 25 janvier inclus

OU ACHETER AVEC CONFIANCE... A UN MARCHÉ LUCERNE PRÈS DE CHEZ VOUS

Legault & Masse 8455, rue SAINT-DOMINIQUE Fournisseurs des Marchés Lucerne 389-8411

5

SAUVÉ FRÈRES

**AU PALAIS DU COMMERCE
SEULEMENT**

5 derniers

JOURS

VENTE FINALE, PAYEZ ET EMPORTEZ CARTES CHARGEX, MASTER CHARGE et SAUVÉ FRÈRES ACCEPTÉES

2^e SUPERGIGANTE EXTRA FORMIMEGAVENTE!

EXEMPLES

pour hommes

- COMPLETS ET VESTONS SPORT **\$3⁹⁸**
ORD. JUSQU'À \$60.00
- PANTALONS **\$4⁹⁸**
ORD. JUSQU'À \$25.00
- CHANDAILS COL ROULÉ ENCOLURE RONDE **99¢**
ORD. JUSQU'À \$7.00
- VESTONS SPORT **\$14⁹⁸**
ORD. JUSQU'À \$59.95
- CRAVATES **99¢**
ORD. JUSQU'À \$7.50
- SOULIERS (MARQUES CONNUES) FINS DE SÉRIE **\$12⁹⁸**
ORD. JUSQU'À \$35.00

**DES MILLIERS
D'AUTRES AUBAINES**

AU PALAIS DU COMMERCE

**À DES PRIX
RE-RE-RECOUPÉS**

RABAIS JUSQU'À

90%

PALAIS DU COMMERCE
MÉTRO BERRI-DE MONTIGNY

EXEMPLES

pour femmes

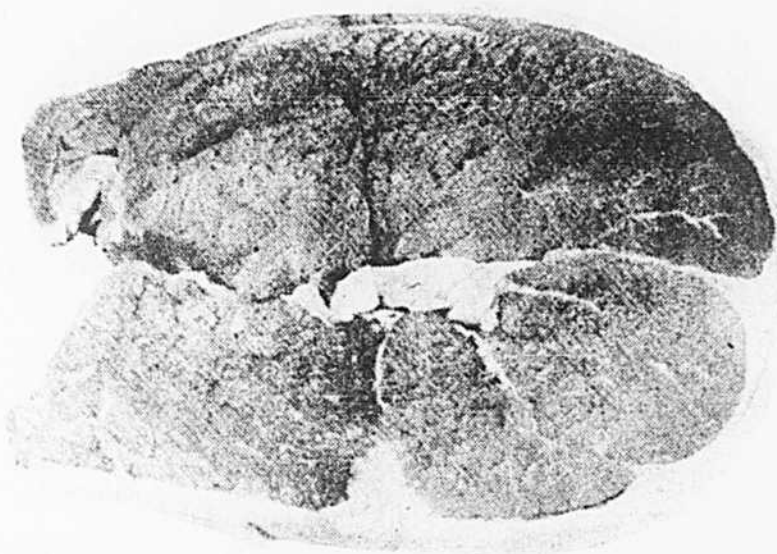
- VESTES DE SKI **\$9⁹⁸**
ORD. JUSQU'À \$30.00
- BLOUSES **\$6⁹⁸**
ORD. JUSQU'À \$22.00
- PANTALONS ET JEANS CORDUROY **\$3⁹⁸**
ORD. JUSQU'À \$16.95
- CARDIGANS POUR FEMMES ET FILLETES **\$7⁹⁸**
ORD. JUSQU'À \$14.00

EXEMPLES

pour garçons

- PANTALONS **19¢**
ORD. JUSQU'À \$9.98
- T-SHIRTS NYLON **\$7⁵⁹**
ORD. JUSQU'À \$6.00

C'est la semaine
du bifteck de ronde



BIFTECK de RONDE
DÉSOSSÉ — TRANCHE COMPLÈTE

OU **RÔTI DE CROUPE**
COUPE DU BAS

BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"
RUBAN ROUGE

LB **1.49**

**RÔTI de POINTE
DE SURLONGE**

LB **1.78**

COUPE FRANÇAISE
RÔTI DU ROI

LB **1.89**

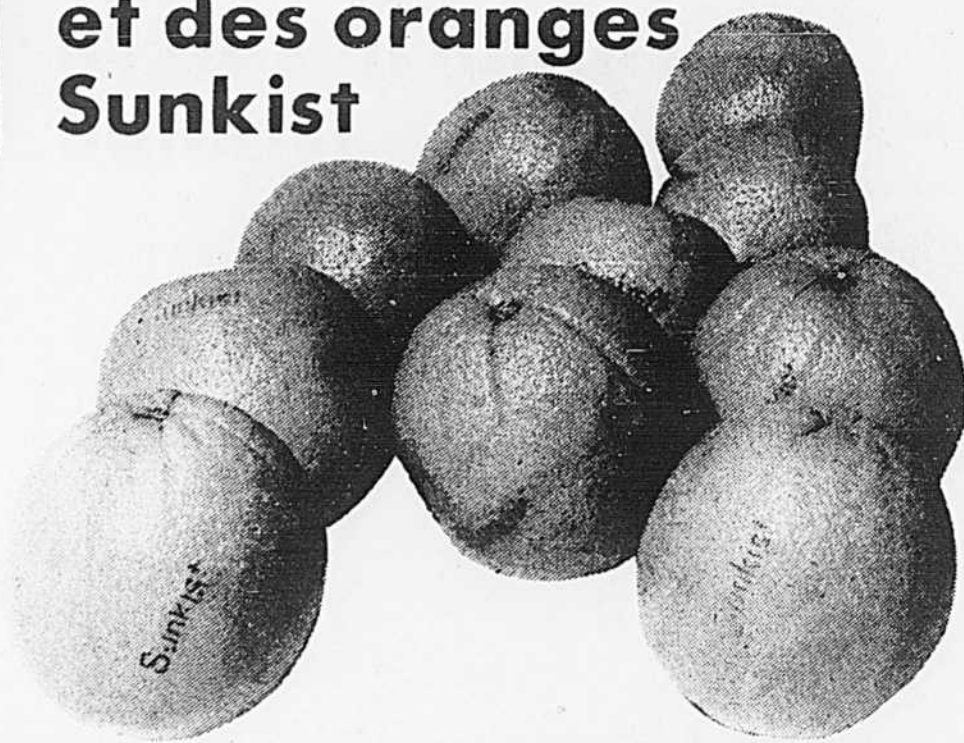
AGNEAU CONGELÉ
DE NOUVELLE-ZÉLANDE
(CÔTELETTES DANS L'ÉPAULE)

LB **79¢**

FILET D'AIGLEFIN
FRAIS

LB **1.49**

et des oranges
Sunkist



ORANGES SUNKIST
"NAVEL"

GROSSEUR 138
DE CALIFORNIE
SUCRÉES ET
JUTEUSES

DOUZ. **59¢**

CHAMPIGNONS
PRODUIT DU QUÉBEC

LB **99¢**

POMMES
CORTLAND

DU QUÉBEC
CANADA
DE
FANTAISIE
5 LB **85¢**

CHOUX VERTS
DU QUÉBEC
CANADA No 1

LB **13¢**

POIRES PACKHAM
DE WASHINGTON
CANADA DE FANTAISIE

LB **29¢**

BLÉ D'INDE
DE FLORIDE
CANADA NO. 1

POUR **559¢**

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU MARDI 28 JANVIER 1975.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

Notre boulangerie

Vous offre une variété complète de
pâtisseries françaises et de gâteaux pour
toutes occasions — frais cuits sur les lieux !

**PAIN AUX DATTES
ET NOIX**

CH. **79¢**

**CARRÉS aux FRUITS
ASSORTIS**

PQT DE 6 POUR **59¢**

**BEIGNES GRAND-MÈRE
NATURE**

PQT DE 12 POUR **89¢**

CHIPS DE CHOCOLAT
CHRISTIE
SAC 1 LB **79¢**

FARINE
ROBIN HOOD
TOUT-USAGE sac 7 LB **1.09**

LUNCH au MACARONI
LANCIA
ASSORTIS PQT 7 1/4 OZ **16¢**

SIROP DE MAÏS
CROWN BRAND **99¢**
BOUT. 48 OZ

NOURRITURE POUR CHIEN
TOPS
BOEUF-POULET
FOIE BTE 25 1/2 OZ **25¢**

OEUFs
BONIMART
CANADA CATÉGORIE "A"
GROSSEUR GROS
DOUZAINÉ

65¢

MARGARINE
DELSIE'S
PQT 1 LB

49¢

JUS DE TOMATES
HEINZ
CANADA DE FANTAISIE
BTE 48 OZ

49¢

EAU de JAVEL
BONIMART
CONCENTRÉE
FORMAT 128 OZ

69¢

**DÉTERSIF
À LESSIVE**
A.B.C.
BTE 5 LB

1.49

Plus on les empile . . . plus le prix baisse

Hypermarché
CENTRE 2000, BOUL. ST-MARTIN, LAVAL

HEURES D'AFFAIRES

LUNDI-MARDI-MERCREDI
DE 9 A.M. À 6 P.M.
JEUDI-VENDREDI
DE 9 A.M. À 9 P.M.
SAMEDI
DE 9 A.M. À 5 P.M.

49 Comptoirs de sortie

Pour un service plus
rapide et pratique

Prenez l'autobus

Le trajet d'autobus a été allongé
jusqu'au Centre 2000.

Mise-de-côté

Sans acompte requis. Pour la
marchandise générale seulement.

Master Charge

Pour la nourriture et la
marchandise générale.

Services financiers Avco

Pour la marchandise générale
seulement.

Chargex

Pour la nourriture et
la marchandise générale.

Restaurant Villageois

Dequitez un repas délicieux
avec votre famille dans notre
restaurant.



C'est la semaine de la vente préinventaire d'Hypermarché



Vestes de ski

pour garçons

Choisissez parmi une vaste sélection de couleurs et de styles dernier cri, disponibles dans les grandeurs 7 à 14.

AU BAS PRIX DE

\$7⁰⁰ ch

Survêtements

pour hommes

Profitez de cette occasion et économisez. Ce groupe comprend vestes de ski, imperméables doublés, parkas et vestes style aviateur. Disponibles dans un vaste choix de couleurs.

Grandeur : 36 à 44
Les quantités sont limitées.

En vente **\$15⁰⁰**



Manteaux pour dames

Faites votre choix parmi une variété de modèles disponibles dans une variété de couleurs. Choix de lainage, col en imitation fourrure, certains sont de couleurs unies. Au prix incroyable de

SEULEMENT

\$27⁷⁷ ch.



Vestes de style aviateur

Pour hommes, elles vous sont offertes parmi un vaste choix de couleurs. Ces vestes sont entièrement doublées. Col et poignets en simililainage. Grandeur 36 à 44.

Au prix Hyper*-incroyable de :

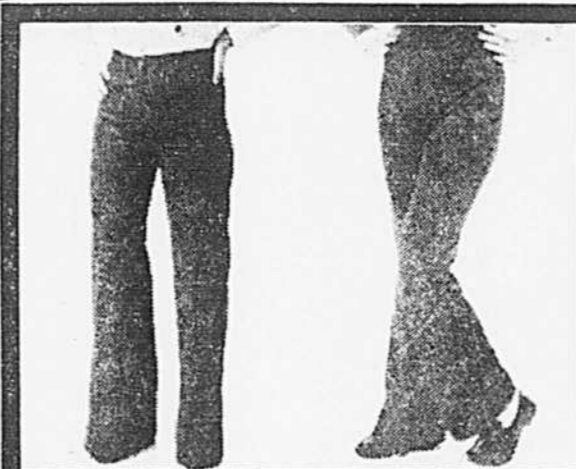
\$30⁰⁰ ch.



Manteaux pour hommes

Faites votre choix parmi différents modèles. Longueur régulière, courte ou longue. Ceux-ci proviennent d'un manufacturier canadien très réputé. Quelques-uns ont une doublure amovible. Grandeur : 36 à 44

AU BAS PRIX DE **\$50⁰⁰** ch.



Pantalons pour dames

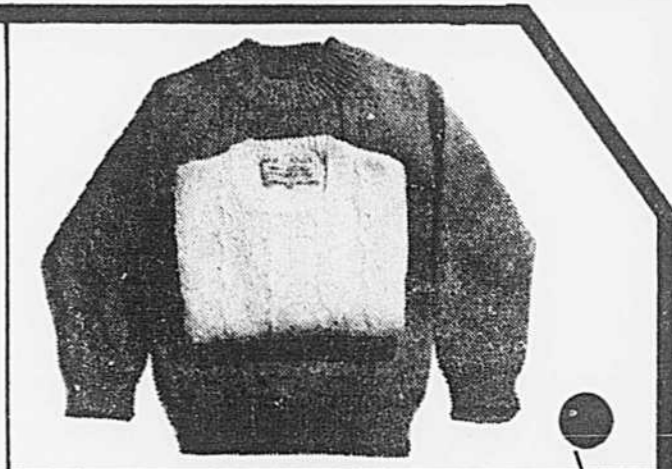
Faits de polyester, double tricot, velours cordé, disponibles dans un vaste choix de couleurs unies ou imprimées. Lavables à la machine. Grandeur : 8 à 20

Une Hyper*-aubaine.

Rég. : \$9.99

En vente :

\$6⁰⁰ ch.



Chandails

pour garçonnets et fillettes

Notre vaste sélection comprend pull-overs et cardigans. Faits de 100% acrylique, lavables à la machine. Choix de couleurs unies et imprimées.

Rég. : \$2.99

En vente :

2 \$3⁰⁰ pour

Manteaux pour hommes

Confection de laine, à carreaux, disponibles dans une variété de couleurs et de styles dernière mode. Grandeur : 36 à 44. Les quantités sont limitées.

Rég. : \$46.00 à \$59.99

En vente : **\$40⁰⁰** ch.

Sacs à main pour dames

Faites votre choix parmi sacs à bandoulière, poignées doubles. Disponibles en brun et noir, dans une variété de styles pour chaque groupe. Rég. : \$8.99

En vente : **\$5⁰⁰** ch.

Pull-overs pour hommes

Choisissez parmi les cols roulés, en colure V ou au ras de cou dans une variété de couleurs et de styles. Tous au même bas prix de

\$7⁰⁰ ch.

Réveil-matin "Westclok"

Alarme automatique, disponible dans une variété de couleurs.

MAINTENANT : **\$3⁹⁹** ch.

Pantailleur 2 pièces pour fillettes

De fabrication canadienne, ils vous sont offerts parmi un vaste choix de couleurs contrastantes. Pantalon avec élastique à l'arrière. Grandeur : 4 à 6X

\$8⁰⁰ ch.

Vestes de style aviateur pour fillettes

Faites de 100% acrylique et doublées de polyester, elles ont 2 poches au devant et col et manches de couleurs contrastantes. Grandeur : 8 à 14

\$10⁰⁰ ch.

Chandails pour fillettes

Faites votre choix parmi des pull-overs et cardigans, disponibles dans un vaste choix de couleurs et de styles. Grandeur : 7 à 12

\$2⁰⁰ ch.

Horloges digitales "Westclok"

Celles-ci sont disponibles dans une grande variété de couleurs et s'accrochent à n'importe lequel décor.

\$13⁹⁶ ch.

Chemisiers pour dames

Notre sélection comprend manches courtes ou longues. Sont disponibles dans un vaste choix de couleurs et de styles. Lavables à la machine. Grandeur : 10 à 20

Rég. : 5.98 à 11.98

\$3⁰⁰ à \$7⁰⁰ ch.

Cardigans pour dames

Ces cardigans sont disponibles dans des imprimés à rayures contrastantes et à carreaux. Ils sont faits de tricot double et se lavent à la machine. Grandeur : P-M-G

RÉG. \$13.42 **\$5⁰⁰** ch.

Ensembles tuque et mitaines

De style "Pêcheur", à rayures de couleurs ton sur ton.

\$5⁰⁰ l'ensemble

Chandails pour dames

Faites votre choix, parmi pull-overs et cardigans, 100% acrylique, à manches courtes ou longues dans une vaste sélection de couleurs et de styles. Grandeur : P-M-G

2 pour \$7⁰⁰

Chemises pour hommes

Chemises à manches longues, col à longues pointes, manches à boutons, fait de 65% polyester et de 35% coton. Choix de ton uni ou imprimé. Grandeur : 14 1/2 à 17

\$3⁹⁹ ch.

Sous-vêtements pour hommes

Maillot-T et caleçon à siège simple, fait de 80% coton et 20% nylon. De marque renommée, disponible dans le blanc, or, bleu et vert. Grandeur : S-M-L-XL

\$1⁵⁰ ch.

Porte feuilles

Fabrication peau de vache, conçus exclusivement par des artisans canadiens.

2 pour \$5⁰⁰

Parapluies pour hommes

Confectionnés de 100% nylon. Poignée ordinaire ou de fantaisie. Au prix incroyable de

2 pour \$5⁰⁰

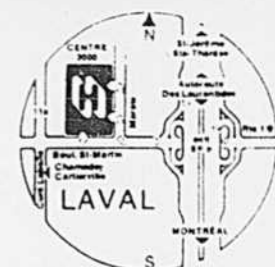
NOUS NOUS RESÉRVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. LES QUANTITÉS SONT LIMITÉES; LES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'À LA FERMETURE SAMEDI, LE 1^{er} FÉVRIER.

Ouvert
9 am—6 pm lundi, mardi, merc.
9 am—9 pm jeudi, vend.
9 am—5 pm samedi

Plus on les empile... plus le prix baisse

Hypermarché

CENTRE 2000, BOUL. ST-MARTIN, LAVAL



- 49 Comptoirs de sortie**
Pour un service plus rapide et pratique.
- Prenez l'autobus**
Le trajet d'autobus a été allongé jusqu'au Centre 2000
- Mise de côté**
Sans dépôt requis. Pour la marchandise générale seulement.
- Master Charge**
Pour la nourriture et la marchandise générale.
- Chargex**
Pour la nourriture et la marchandise générale.
- Services financiers Avco**
Pour la marchandise générale seulement.
- Restaurant Villageois**
Dégustez un repas délicieux dans notre restaurant.

C'est la semaine de la vente préinventaire d'Hypermarché



Boîte à pain G.S.W.
Décorez votre table avec cette boîte à pain, d'un aspect moderne et pratique. Variété de couleurs.

PRIX DE VENTE
6⁹⁹ ch.



Ensembles de valises "Jetliner"
Choisissez parmi une grande variété de couleurs et de modèles. Vous est offert pour l'inventaire.

1/3 DE RABAIS

Coutellerie de 50 morceaux
Motif Isabella, comprenant 16 cuillères à thé, 8 couteaux, 8 fourchettes, 8 fourchettes à salade, 8 cuillères à soupe, 1 cuillère à sucre et 1 couteau à beurre.

8⁹⁹ ch.



Ensemble pour foyer "Hart"

Cet ensemble comprend 3 morceaux: 1 grille, 1 balai et 1 pic.

EN VENTE:
18⁰⁰ ch.



Service de cuisine
Ce service comprend 25 morceaux et est fait acier inoxydable avec poignées en bois. Voilà une addition indispensable à la cuisine.

2⁹⁹ l'ensemble

Ensemble de bar "Ridgewood"
Cet ensemble comprend 3 morceaux dont le bar et deux tabourets. En simili cuir et fini noyer.

Reg.: \$59.99
49⁹⁸ ch. **EN VENTE**

Draperies pleine longueur
Choisissez parmi une variété de motifs et de couleurs. Les tapis ont un motif de votre choix.

Largeur: 48" x 95" **12⁹⁹** en vente
Reg. \$14.99 à \$19.99

96" x 95" **29⁹⁹** en vente
Reg. \$39.99 à \$49.99

144" x 95" **39⁹⁹** en vente
Reg. \$56.99 à \$62.99

Tables à café pliantes
Faites votre choix parmi notre grande sélection de marchandise à écouler.

Reg.: \$4.99 à \$6.99
EN VENTE: 2⁹⁹ à 3⁹⁹

Draperies courtes
De première qualité, faites de 100% coton, crochets inclus. Lavable à la machine.

Reg.: \$9.99 à \$31.99
EN VENTE: 6⁹⁹ à 19⁹⁹



Couvertures "Esmond"

Dans un mélange de polyester et viscosse, choix de guingant et motif fleuri. Grandeur 72" x 90"

EN VENTE:
6⁹⁹ ch.
Reg.: \$8.99 à \$9.99

Lampes de table
La sélection comprend du style espagnol ainsi que moderne, guingant et à carreaux. Epargnez autant que \$7.00 à \$17.00.

Reg.: \$19.98 à \$29.98
EN VENTE: 12⁹⁸ ch.

Tissus à la verge
Une sélection de coton, synthétique et autres dans un choix de couleurs et patrons. 36" x 45" de largeur.

2 verges pour 1⁰⁰

Tabouret de pied
Hauteur de 18". En blanc et noir genre "western".

Reg.: \$19.99
EN VENTE: 12⁹⁹ ch.

Douillettes
Un vaste choix de piqué, motifs, disponible pour lit jumeaux ou double.

Reg.: \$16.99 à \$39.98
EN VENTE: 12⁹⁸ à 19⁹⁸

Tabourets de cuisine
Pour la cuisine ou le bar, faites votre choix parmi une vaste sélection de motifs.

Reg.: \$6.66 à \$9.99
EN VENTE: 4⁹⁹ ch.

Ensemble Kodak-20
Cet ensemble de qualité est à la portée de tous. L'ensemble comprend la caméra, un film, un magicube, une extension et une courroie.

SEULEMENT 28⁹⁹ l'ensemble

Chaufferette
Modèle M-21 - 1.500 watts - contrôles de sécurité et de température. 42" de longueur.

Reg.: \$21.95
EN VENTE: 18⁵⁰ ch.

Grille-pain de Proctor Silex
Grille-pain à 2 tranches, contrôle d'intensité et rejet automatique.

Reg.: \$8.99
EN VENTE: 8⁵⁰ ch.

Bouilloire de Proctor Silex
Bouilloire automatique, fini plaque chrome, style futuriste.

Reg.: \$7.99
EN VENTE: 6⁹⁹ ch.

Fer à repasser de General Electric
Economisez sur le prix de cet appareil à vapeur ou à sec, contrôle de température, choix de deux couleurs.

Reg.: \$15.99
EN VENTE: 13⁵⁰ ch.

Grille électrique
Fabriquée au Canada par Toastess - Modèle 66R - complètement submersible pour entretien facile.

Reg.: \$11.97
EN VENTE: 10⁹⁷ ch.

Balayeuse à tapis manuelle
Epargnez avec cet item à très bas prix. Choix de trois marques - Levier d'ajustement pour la hauteur du tapis.

Reg.: \$11.88
EN VENTE: 8⁹⁹ ch.

Ens. de service pour huile et vinaigre
Verre étincelant, fini chrome, acrylique fume.

Reg.: \$3.99
EN VENTE: 2⁰⁰ l'ensemble

Ens. 2 morceaux pour salade
Cet ensemble comprend une fourchette et une cuillère de 12" de long. Fini chromé, dans une boîte cadeau.

Reg.: \$2.99
EN VENTE: 2⁰⁰ l'ensemble

Plateaux à friandises et hors-d'oeuvre
En acier inoxydable, ce plateau est idéal pour décorer votre table, pour servir bonbons et hors-d'oeuvre.

Reg.: \$6.00
EN VENTE: 4⁰⁰ ch.

Plateau en acier inoxydable
Idéal pour servir bonbons, pâtisseries et hors-d'oeuvre ou comme assiette de service.

Reg.: \$5.00
EN VENTE: 3⁰⁰ ch.

Lanterne de style vieillot
Achetez maintenant à ce bas prix. Peut servir à décorer votre salle de jeux. Importée.

Reg.: \$2.99
EN VENTE: 2⁰⁰ ch.

Ensemble pour confiture et gelée
Ajoutez une touche moderne à votre table avec cet ensemble très pratique fait d'acrylique fumée.

LES QUANTITÉS SONT LIMITÉES
Reg.: \$3.99
EN VENTE: 2⁰⁰ l'ensemble

Super grilleuse "OSTER"
surface de cuisson de 16 pouces de diamètre enduite de TEFLON®, facile à nettoyer, poignée amovible avec guide cuisson.

23⁵⁰ ch.

Applicateur à shampoing pour tapis
Nettoie tous genres de tapis, de marque Bissell. Les quantités sont limitées.

SEULEMENT 9⁹⁹ ch.

Service à salade
L'ensemble comprend 6 bols de service et 1 bol à salade, fini de verre teinté jaune. Emballage cadeau.

Reg.: \$3.00
EN VENTE: 2⁰⁰ ch.

Service à vaisselle
Cet ensemble de 20 morceaux est idéal pour vos excursions de camping et de chasse.

Reg.: \$4.99
EN VENTE: 3⁰⁰ l'ensemble

Ens. de chaudrons
Cet ensemble de 5 chaudrons est idéal pour la maison et le chalet. Choix de 3 couleurs.

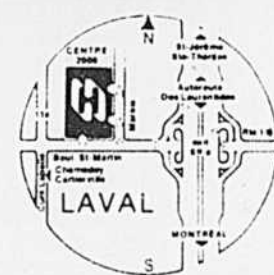
Reg.: \$5.99
EN VENTE: 3⁰⁰ l'ensemble

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les quantités sont limitées. Tous les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture samedi, le 1er février.

Plus on les empile... plus le prix baisse

Hypermarché

CENTRE 2000, BOUL. ST-MARTIN, LAVAL



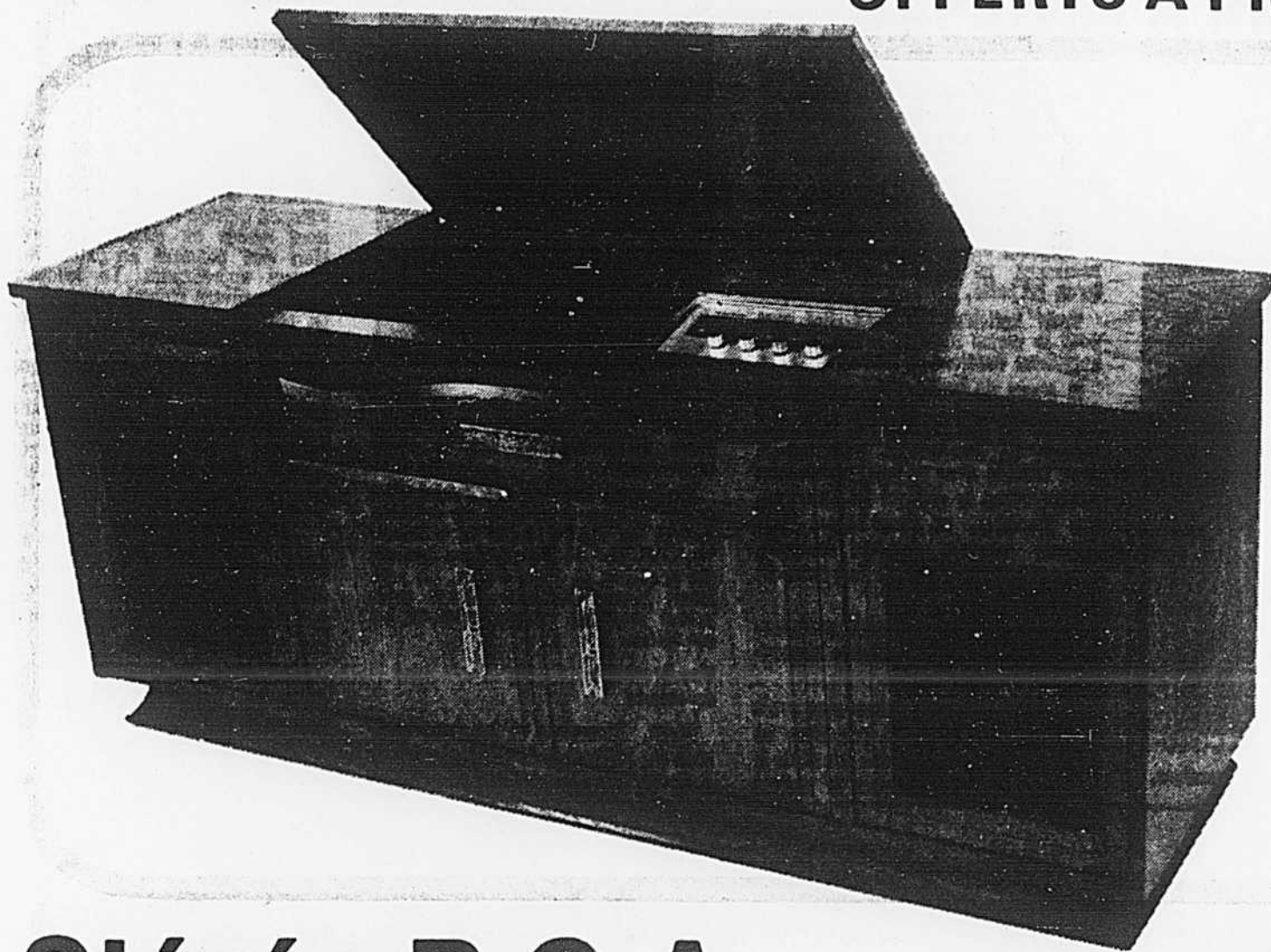
Ouvert:
9 am - 6 pm lundi, mardi, merc.
9 am - 9 pm jeudi, vend.
9 am - 5 pm samedi

- 49 Comptoirs de sortie**
Pour un service plus rapide et pratique
- Prenez l'autobus**
Le trajet d'autobus a été allongé jusqu'au Centre 2000
- Mise-de-côté**
Sans dépôt requis. Pour la marchandise générale seulement.
- Master Charge**
Pour la nourriture et la marchandise générale.
- Chargex**
Pour la nourriture et la marchandise générale.
- Services financiers Avco**
Pour la marchandise générale seulement.
- Restaurant Villageois**
Dégustez un repas délicieux dans notre restaurant



C'est la semaine de notre vente préinventaire

NOS ÉCHANTILLONS OFFERTS À PRIX RÉDUITS



Console 60" Stéréo

Récepteur AM/FM/FM stéréo. Changeur automatique. Unité de retour, cartouche 8-pistes. Cabinet fini noyer de marque Symphonic. Modèle 6088.

Rég. \$299.95

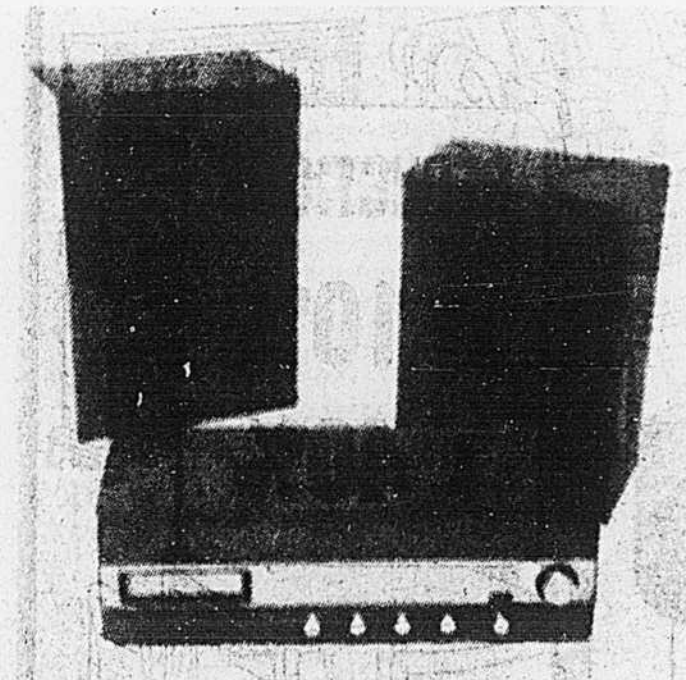
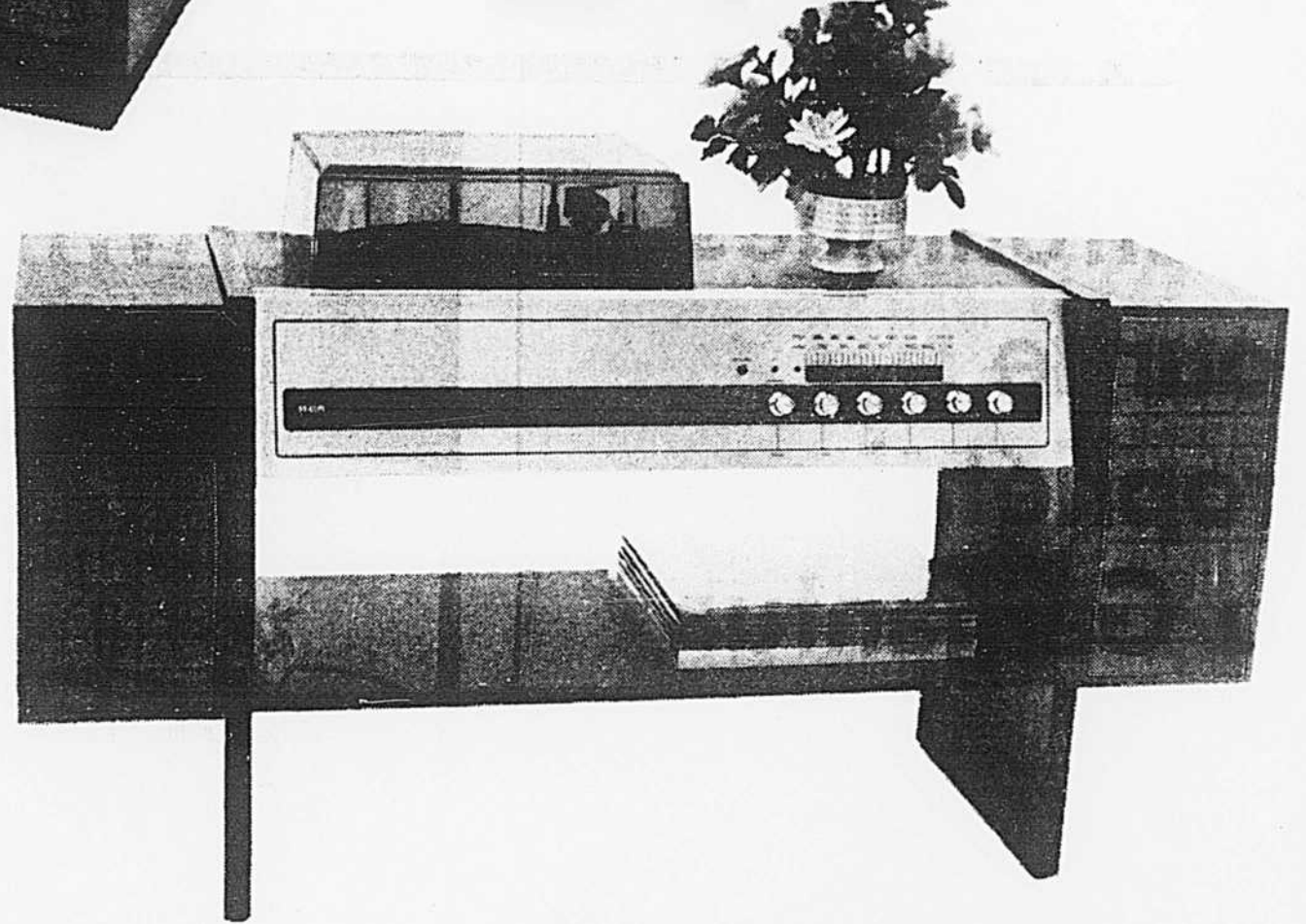
249⁹⁹ ch.

Stéréo R.C.A. "Série Forma"

Récepteur AM/FM/FM stéréo avec changeur complètement automatique. Cabinet au fini noyer. Comprend deux haut-parleurs amovibles. Couvercle en acrylique fumé.

Rég. \$229.95

199⁹⁵ ch.

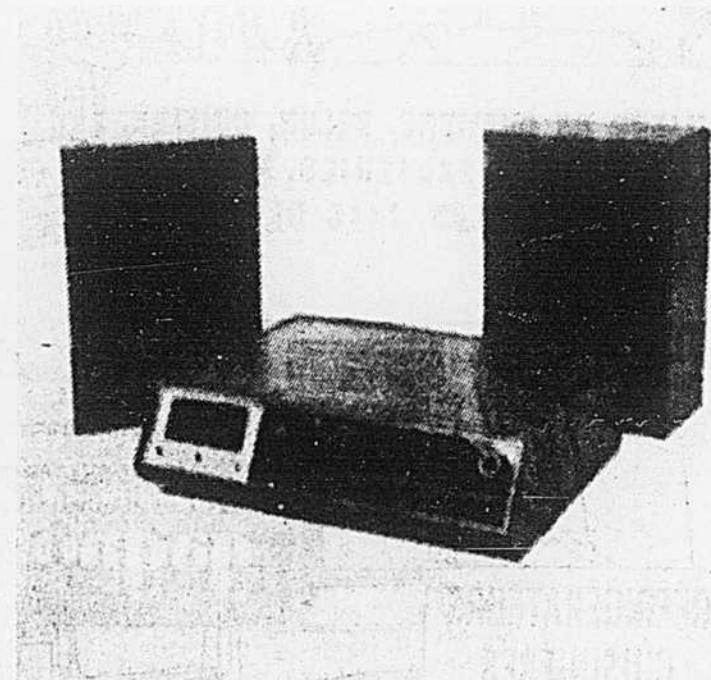


Lecteur 8-pistes AM/FM Stéréo

Lecteur 8-pistes avec changeur de programme manuel et automatique. Lumière indicatrice FM stéréo, contrôles séparés de volume, balance, tonalité. Comprend cabinet en fini noyer et deux haut-parleurs. Modèle 7820 de Panasonic.

Rég. \$199.95

159⁹⁵ ch.

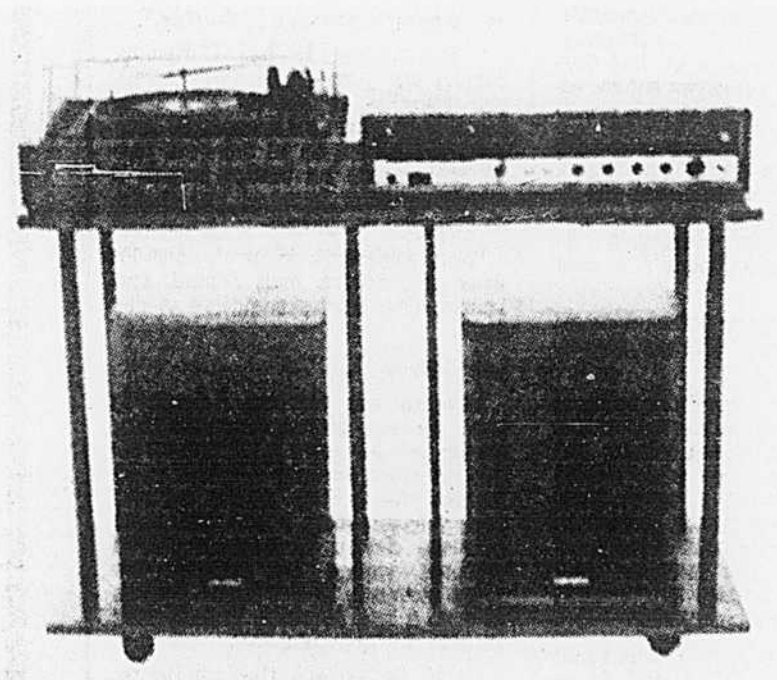


Système stéréo de "Candle"

Récepteur-amplificateur AM/FM/FM stéréo. Lecteur à cartouches 8-pistes incorporé. Contrôles de volume, balance, base. Prises pour table tournante et écouteurs. Comprend aussi deux haut-parleurs.

Rég. \$119.99

99⁹⁹ ch.



Système de stéréo Modulaire par "Candle"

Récepteur AM/FM/FM stéréo avec enregistreuse à 8 pistes et deux micros. Contrôles séparés de volume, balance, base. Bouton-poussoir pour accélération rapide et deux haut-parleurs. Support fini noyer inclus.

Rég. \$269.99

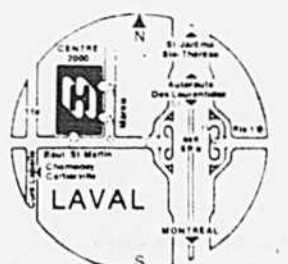
229⁹⁹ ch.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les quantités sont limitées. Les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture samedi, le 1er Février.

Plus on les empile... plus le prix baisse

Hypermarket

CENTRE 2000, BOUL. ST-MARTIN, LAVAL



Ouvert:
9 am-6 pm lundi, mardi, merc.
9 am-9 pm jeudi, vend.
9 am-5 pm samedi

49 Comptoirs de sortie
Pour un service plus rapide et pratique.

Prenez l'autobus
Le trajet d'autobus a été allongé jusqu'au Centre 2000

Mise-de-côté
Sans dépôt requis. Pour la marchandise générale seulement.

Master Charge
Pour la nourriture et la marchandise générale

ChargeX
Pour la nourriture et la marchandise générale

Services financiers Avco
Pour la marchandise générale seulement.

Restaurant Villageois
Dégustez un repas délicieux dans notre restaurant.

Quatre tentatives de meurtre contre Blass

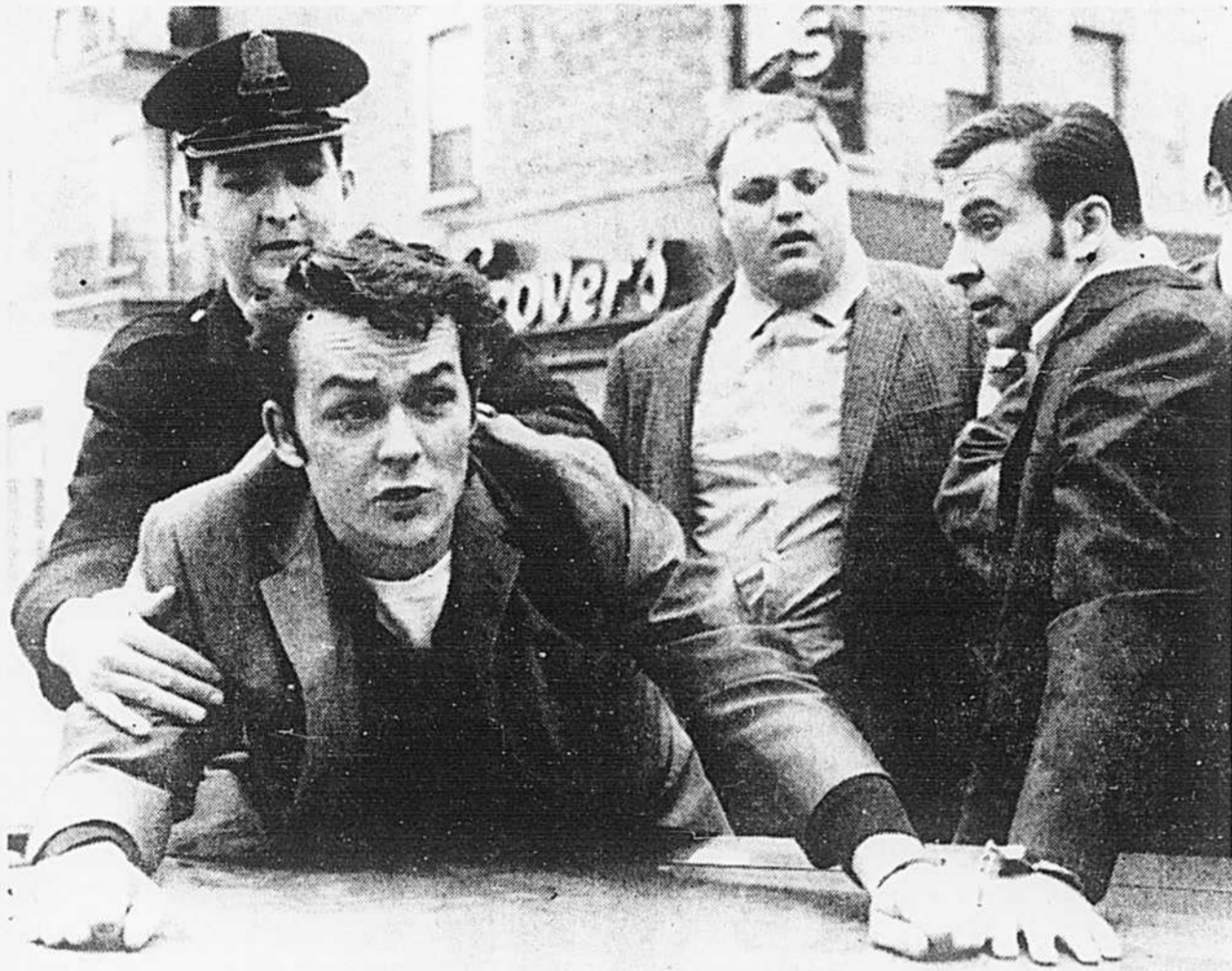


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Les policiers ont eu à arrêter Blass à plusieurs reprises. Et chaque fois, le scénario était digne des meilleurs films western.

Qui est Richard Blass?

Sa tête mise à prix par certains membres de la pègre montréalaise, Blass est le suspect numéro 1 en rapport avec l'atroce drame survenu, hier, au 1369 est, rue Beaubien.

Il était davantage l'objet de recherches de la part d'éléments de la pègre depuis le double meurtre survenu à la fin d'octobre, au bar salon "Chez Gargantua". Ce double règlement de comptes que la police lui impute avait coûté la vie à Raymond Laurin, 30 ans, et Roger Lévesque, 27 ans, deux "punks" bien connus de Blass. Ce dernier aurait eu quelque chose à leur reprocher à la suite de son évasion de juin 1974.

Selon la police, Blass n'avait pas encore fini de régler ses comptes avec le milieu... Et on craint que d'autres personnes ne figurent sur la liste qu'on lui prête.

Trois individus en particulier sont pour le moins inquiets à chacune des bruyantes évasions de Blass.

Il s'agit de Willie Pommerleau, un ex-cabaretier de 42 ans, qui vit comme un retraité dans sa luxueuse maison de Pierrefonds. Pommerleau était associé avec un juge, maintenant décédé, dans le cabaret Le Tabouret, rue Beaubien, où Blass et ses amis avaient commis plusieurs frasques, avant d'être mis sur la liste noire de l'établissement.

Les deux autres individus sont Jacques "Sonny" Coe et Claude Bienvenue.

En septembre 1968, Bienvenue avait été sauvagement battu par Blass et ses amis, dans une ruelle parallèle à la rue de Châteaubriand. Le même



jour, c'était au tour de Blass d'être victime d'une tentative de meurtre, alors qu'il circulait sur la Plaza Saint-Hubert.

D'ailleurs, Blass a été l'objet d'au moins quatre tentatives de meurtre durant sa carrière de criminel. "Sonny" Coe et Pommerleau avaient été acquittés de l'une d'elles. Le juge Henri Masson-Loranger leur avait même souhaité "longue vie" en les acquittant.

Une brochette de crimes

Blass, Bienvenue et les deux victimes du règlement de comptes survenu à la fin d'octobre, au bar salon "Chez

Gargantua", avaient été accusés de toutes les brochettes de crimes, quelques jours après l'acquiescement de Pommerleau et de Coe, à la suite d'une gigantesque bagarre au bar-salon incendié hier. Il semble que depuis ce temps, l'amitié de Blass pour ses trois amis se soit à tout le moins refroidie.

L'une des fanfaronnades de Blass qui a retenu l'attention des journaux est survenue le 7 mai 1968, alors que débutait une série de règlements de comptes impliquant ses amis ainsi que la Cosa Nostra locale.

Blass et Robert "Ti-Cul" Allard, assassiné le 4 mai 68, par trois amis de Frank Cotroni, un des quatre lieutenants de la Cosa Nostra montréalaise, s'étaient rendus à la résidence de Cotroni armés de puissants revolvers. Mais des policiers en patrouille les avaient appréhendés. Le lendemain, leurs revolvers étaient retrouvés dans un parterre voisin de la maison de Cotroni.

Blass, c'est aussi un individu que la police de Montréal et la Sûreté du Québec soupçonnent d'avoir commis plusieurs règlements de comptes. Dans le passé, il a été interrogé en rapport avec de nombreux meurtres mais jamais, on n'avait pu les relier à lui par le chemin de la preuve.

Il s'est évadé maintes fois et avait fait beaucoup parler de lui lors de la célèbre évasion de neuf détenus qu'un fourgon cellulaire transportait au Palais de justice, en 1969.

Plus jeune, Blass avait la réputation d'être un "tough", alors qu'il appartenait à un gang de motards de l'est de la ville.

Richard Blass, c'est une menace!

Quatre "oeils" électroniques pour le propriétaire du Gargantua

par Germain TARDIF

"Ce n'est pas du vol. Ce n'est pas le racket de la protection car je n'ai jamais été importuné dans ce domaine. Je ne crois pas que Richard Blass soit impliqué dans cette affaire parce que ce n'est pas sa façon d'opérer."

C'est en ces termes que s'exprimait, hier après-midi, M. Joseph Beaudry, le véritable propriétaire du Bar Gargantua, où treize personnes ont été assassinées, au cours de la nuit précédente.

La société Chez Gargantua Inc., qui gère ledit établissement, est une filiale des Entreprises Rénauld Ltée que contrôle M. Beaudry, compagnie à laquelle il a intéressé son fils, Rénauld Beaudry.

Il possède plusieurs autres commerces du genre: bars, tavernes, brasseries, etc.

Encore sous le coup de l'émotion, il a accepté de recevoir un représentant de LA PRESSE à son bureau, rue Saint-Denis, bureau richement décoré où on ne parvient qu'après avoir franchi quatre portes à fermeture électronique fonctionnant d'une table de contrôle que manipule avec adresse une secrétaire débrouillarde et qui n'a pas froid aux yeux.

M. Beaudry ne cache pas que dans le secteur précis où il agit depuis trente ans, il faut savoir se protéger. Il est maintenant âgé de 70 ans mais sa vigueur et son dynamisme le rajeunissent.

"Évidemment, je suis bien armé et les hommes que j'emploie pèsent de 200 à 250 livres... non pas pour se battre mais pour assurer la paix".

Les hypothèses qui se présentent à son esprit sont nombreuses, mais il répugne à les énoncer.

"J'ai dit tout ce que je savais ou ce que je pensais à la police et c'est elle qui fait l'enquête. Et je lui fais confiance. J'ai, d'ailleurs, toujours coopéré avec les autorités. C'est ce qui explique que je n'ai jamais perdu un seul permis alors que près d'une centaine dont été révoqués, dans d'autres établissements, au cours des dernières années."

Les hypothèses

D'après lui, il a fallu au moins cinq personnes pour faire le coup du Gargantua.

Les hypothèses qu'il retient: un règlement de comptes au cours duquel des clients non impliqués auraient été victimes parce qu'ils se trouvaient là par hasard; une opération visant à l'effrayer lui-même, "mais je ne vois pas qui".

Ce n'est qu'en matinée qu'il a été averti du drame. Il amenait sa voi-

ture au garage pour réparations lorsqu'il apprit la nouvelle par la radio.

Quelques heures plus tard, son gérant général, M. Marcel Trudeau, qui avait été mis au courant aussitôt le drame survenu, l'appela, lui expliquant qu'il n'avait pas voulu le réveiller, préférant attendre la matinée, "en raison de son âge et du fait que ça ne changerait rien à la situation".

"Je considère le Bar Gargantua comme une perte totale, dit-il. Il n'est pas question de rouvrir l'établissement. Les gens se souviendront pendant des années de ce qui s'est passé et personne ne voudra jamais y retourner. C'est pourquoi j'ai décidé de remettre son permis."

"Non seulement je perds \$100,000 dans cette affaire, mais je perds également des employés fidèles et des amis."

Les victimes

Revenant aux victimes, il évoque la mort de son gérant, Réjean Fortin, ancien policier entré à son service depuis quelques années; la femme de ce dernier, qui s'était arrêtée au club pour voir son mari et qui était toute heureuse devant la perspective d'un prochain voyage en Europe; une jeune serveuse, Denise Lauzé, âgée de 21 ans, à qui, la veille, il était venu en aide en lui prêtant \$200.

L'ami de celle-ci, Ghislain Brière, un chauffeur d'autobus, était également là et compte parmi les victimes.

Parmi les morts se trouverait, a appris M. Beaudry, un agent de la Gendarmerie royale qui était accompagné. Ce seraient, apparemment, les deux victimes, un homme et une femme, qui n'ont pas encore été identifiées, du moins officiellement.

La présence de ce policier aurait-elle quelque chose à voir avec le massacre?

Une autre question se pose: comment se fait-il que le gérant du bar, Réjean Fortin, ait été atteint d'une balle dans le dos avant que l'on enferme les victimes, avec lui, dans une pièce pour, ensuite, mettre le feu à l'établissement.

Est-il le seul à avoir été fusillé avant l'incendie? Certains rapports veulent qu'il y en ait trois.

Fortin comptait-il parmi ceux que les assassins visaient?

Ce sont des questions de ce genre que se pose M. Beaudry et, aussi, la police.

Autre fait inquiétant: il y a quelque temps, le frère de Richard Blass, Mario, un client du Gargantua, avait été invité à ne pas remettre les pieds dans l'établissement "à cause des troubles qu'entraînait sa présence".

A-t-il quelque chose à voir avec l'holocauste de mardi?

LA GRANDE VENTE DE L'ANNÉE

AUX 8 MAGASINS



gagnon
FRÈRES

DES CENTAINES DE MILLIERS
DE DOLLARS EN MARCHANDISES
À ÉCOULER
POUR FAIRE PLACE AU NOUVEAU STOCK '75

MOBILIERS DE CHAMBRE, SALON, CUISINE,
SALLE À MANGER, FAUTEUILS, MEUBLES
D'APPOINT, MATELAS, LITS DE TOUTES
SORTES.

RÉDUCTIONS
DE 10%
À 40%

SERVICE APRÈS-VENTE
IMPECCABLE...
SELON LA TRADITION
gagnon
FRÈRES

RÉFRIGÉRATEURS
CUISINIÈRES
TÉLÉVISEURS
STÉRÉOS
ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRIQUES
À PRIX
GRANDEMENT
RÉDUITS

INVITATION SPÉCIALE AUX
FUTURS MARIÉS
VENEZ PROFITER DE CES RÉDUCTIONS
POUR CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT

3690 EST.
RUE ONTARIO
526-2845

1214 EST.
AVENUE MONT-ROYAL
523-2169

1355 EST.
RUE STE-CATHERINE
522-1850

4060, rue Monselet,
MONTREAL-NORD
322-9350



gagnon
FRÈRES

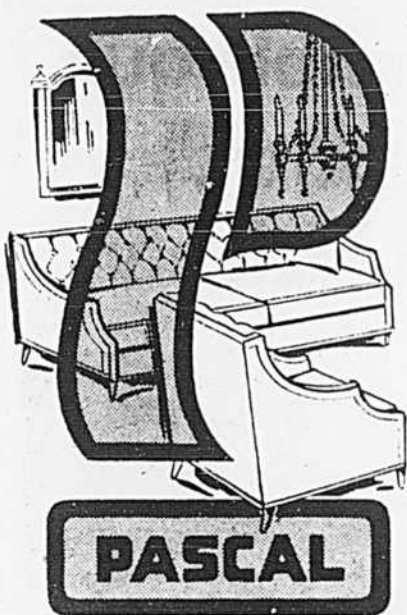
MODALITÉS DE PAIEMENT
pour convenir à votre budget
MISE DE CÔTÉ SANS FRAIS
LIVRAISON GRATUITE

6035, AVENUE
VERDUN
766-2323

3783 OUEST,
RUE NOTRE-DAME
933-7395

6014,
BOULEVARD MONK
766-8553

180, ST-DAMASE
DRUMMONDVILLE
472-3393



Les Salles d'Exposition Pascal vous offrent des Mobiliers splendides à de merveilleux bas prix

Trésor des Pionniers par «Temple Stuart»

Eloquente reminiscence de la tradition coloniale. La teinte érable foncé «Rockingham» donne à cet ensemble de meuble un fini incomparable et une élégante distinction qui vous comblera.



Bahut
No 1905B
Dessus 60" x 19" - Hauteur 35" **499⁹⁵**

Vaisselle vitre
No 916
Dessus 61 1/2" x 13" - Hauteur 40" **319⁹⁵**

Table chevalet
No 846E
Dessus ferme 68" x 38" Rallonges de 92" en 2 parties recouvertes de Formica parfaitement assorties au fini "Rockingham" **425⁹⁵**

| | | |
|------------------------|------------------------|-------------------------|
| CHAISE | FAUTEUIL | DESSERTTE |
| 74⁹⁵ | 94⁹⁵ | 299⁹⁵ |

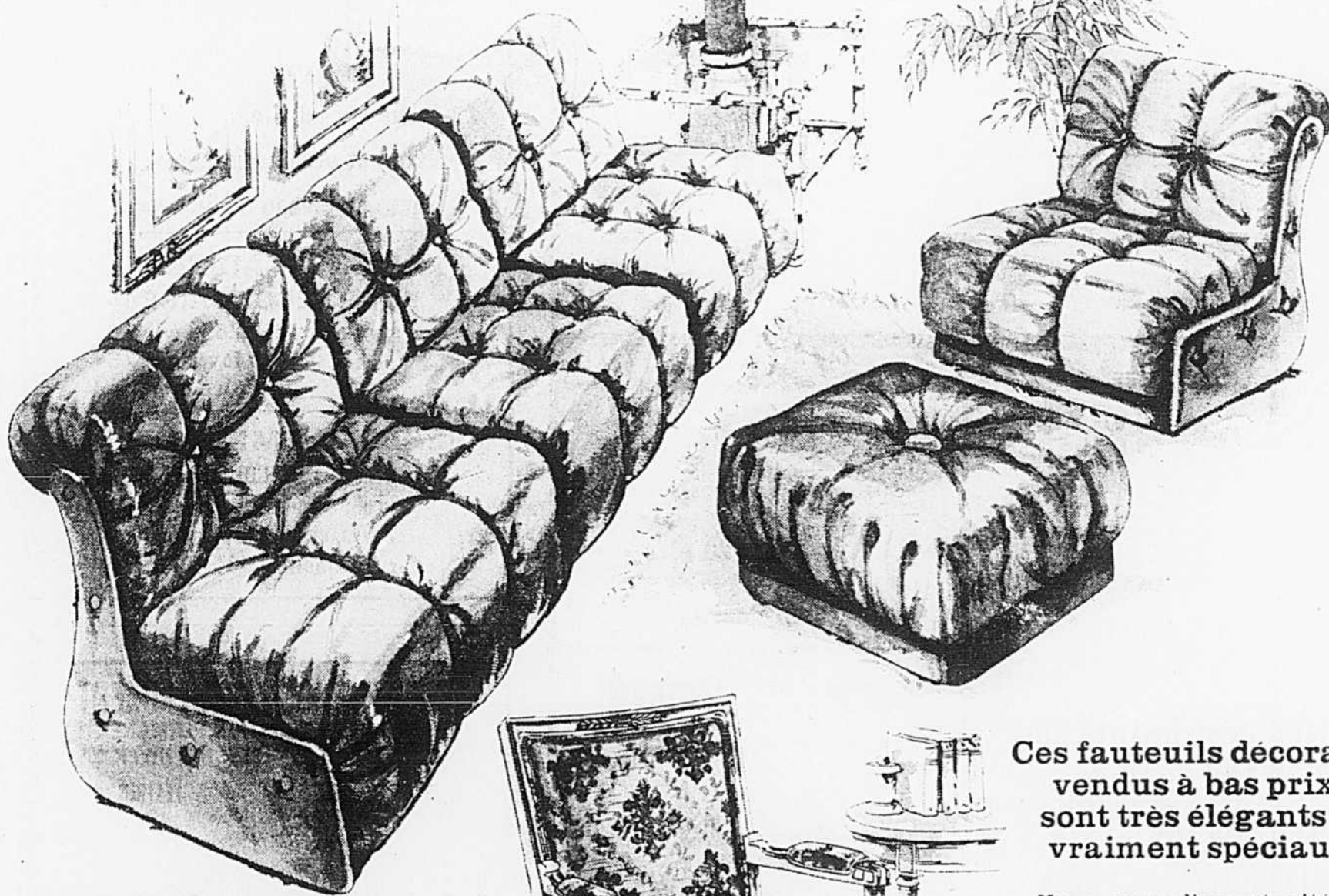
TERMES PRATIQUES
POUR S'ADAPTER
À VOTRE BUDGET

- MASTER CHARGE
- CHARGE X
- PASCAL "QUICK CHARGE" OU TERMES PROLONGES

Sklar chaises individuelles

Fauteuils individuels pouvant s'assembler ou s'utiliser séparément pour votre confort quotidien. Siège en mousse de plastique, au plan de profil élégant; moelleux, est extrêmement confortable. Il est recouvert d'un riche "Simili-cuir" très souple.

Chaise **114⁹⁵** chacune
Ottoman **48⁹⁵** chacun



Ces fauteuils décoratifs vendus à bas prix, sont très élégants et vraiment spéciaux!

Nous avons l'opportunité de pouvoir vous offrir une grande quantité de marchandise à des prix exceptionnels... Venez épargner!

VOUS VERREZ PLUS DE 20 AUTRES MODELES

VOTRE CHOIX **109⁹⁵**



G: No 5142



D: No 5091

LA METHODE D'ACHAT PASCAL «ENTREPOT-SALLE D'EXPOSITION»

Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement!

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 25 JANVIER 1975 - NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

UNION MARCHÉ

VOTRE CHOIX: BOEUF MARQUE ROUGE • BOEUF DE CHOIX DE L'OUEST



BOEUF ÉCONOMIQUE DE L'OUEST DE CHOIX

RÔTI DE HAUT-CÔTÉ

TENDON DORSAL ENLEVÉ

59¢ lb

RÔTI DE CÔTES CROISÉES 79¢ lb

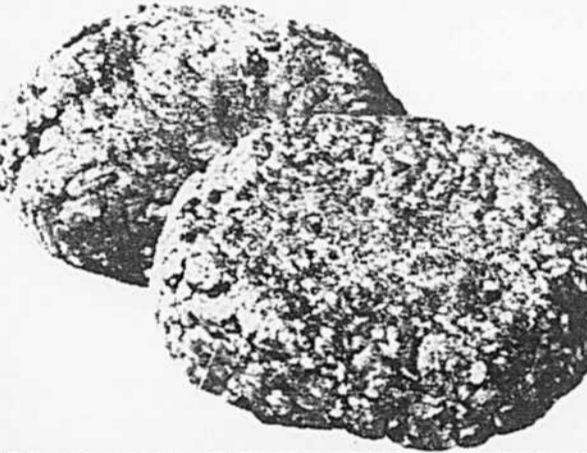


POULETS À RÔTIR

FRAIS - CAT. UTILITÉ

2-4 lb

59¢ lb



BOEUF HACHÉ MAIGRE - FRAIS

SAUCISSES FUMÉES 59¢ lb

59¢ lb

SAUCISSES AU PORC
LA BELLE FERMIÈRE

Pqt 1 lb **89¢**

JAMBON PICNIC
FUMÉ À L'ANCIENNE

5-7 lb **69¢ lb**

POISSONS DES CHENAUX
NOUVELLE SAISON

19¢ lb

CUISSES DE POULET
FRAIS

79¢ lb

BOEUF DE CHOIX DE L'OUEST
BITTECK DE PALETTE 69¢

BOLOGNE C.O.V. FEDERAL Env. 2 1/2 lb **59¢**

TÊTE FROMAGÉE 10 oz **65¢**
LA BELLE FERMIÈRE

POITRINES de POULET FRAIS 89¢ lb

BACON JUBILEE CANADA PACKERS Pqt 1 lb **1 09**

VIANDES CUITES TRANCHÉES - FEDERAL 4 variétés Pqt 6 oz **39¢**

CRETONS 6 oz **55¢**
LA BELLE FERMIÈRE

AILES DE POULET FRAIS 59¢ lb

FRUITS ET LÉGUMES FRAIS DU JOUR

ORANGES
SUNKIST - NAVEL DE CALIFORNIE GROSSEUR 138

2 doz. 99¢

CÉLÉRI
DE CALIFORNIE CANADA NO 1 - GROSSEUR 24

49¢ ch.

PIMENTS VERTS
DE FLORIDE - CANADA NO 1

49¢ lb

TANGERINES
DE FLORIDE - GROSSEUR 210

39¢ doz.

PATATES FRITES
CONGÉLÉES - FROZO

3 sacs 2 lb 1 00 REG. 56¢ pqt

CRISTAUX UNION
À SAVEUR D'ORANGE OU RAISIN

Env. 3 1/4 oz **13¢ ch.**

BISCUITS SODAS CHRISTIE
SALÉS OU NON SALÉS

Bte 16 oz **57¢** REG. 55¢ Bte

- 1670 Mount Royal St. E.
- 3333 Belanger St.
- 6680 Sherbrooke St. E.
- 8965 St. Michel Blvd.
- 4490 Jean Talon St.
- 755 Belanger St.
- 4171 Amiens St.
- 381 Laurentides Blvd. Pont Viau
- 1310 Labelle Blvd., Chomedey
- 11,990 Sherbrooke St. E.
- 7325 Langelier Blvd.
- 6075 Henri Bourassa Blvd.
- 8750 Hochelaga St.
- 5680 Iberville St.
- 2904 Chamblay Road, Longueuil
- 599 Taschereau Blvd., Greenfield Park
- 1313 Chamblay Road, Ville Jacques Cartier
- 9190 Airline Blvd., LaSalle
- 1133 Shevchenko Blvd., LaSalle

- 735 Notre Dame St., Lachine
- 121 St. Jean Baptiste St., Chateauguay
- 32 St. Laurent St., Valleyfield
- 600 Mgr Langlois Blvd., Valleyfield
- 210 Champlain St., St. Jean
- 176 St. Joseph Blvd. E., St. Jean
- 600, rue Principale, Granby
- 80 Kennedy Blvd., Lévis

MARCHÉ **UNION**

Plus horrible que le massacre de la Saint-Valentin

L'assassinat gratuit de treize personnes dans l'incendie qui a ravagé, tôt hier matin, le bar salon "Chez Gargantua", rue Beaubien, rappelle dans son horreur le fameux massacre de la Saint-Valentin, à Chicago, le 14 février 1929.



De toute évidence, selon la police, le sinistre événement d'hier tient du règlement de comptes. Les treize personnes enfermées ont toutes péri d'asphyxie. L'établissement était connu comme un rendez-vous de gangsters, dans un quartier où les règlements de comptes entre bandes rivales ne sont pas rares.

En 1929, les victimes du massacre de Chicago, en plein durant la prohibition, étaient sept membres de la bande de "Bugs" Moran, un ténace rival du tristement célèbre Al Capone.

de nombreux autres débits clandestins, à Chicago.

D'autres incendies d'origine criminelle ont fait beaucoup plus de victimes, au Québec, mais aucun d'eux n'a été commis avec le même sang-froid, avec la même détermination que celui d'hier.

Déguisés en policiers, des individus que la police avait à l'époque désignés comme des membres de la bande d'Al Capone avaient fait irruption dans un garage.

Rappelons par exemple celui qui avait causé la mort de 40 vieillards, le 2 décembre 1969, à Notre-Dame-du-Lac, et pour lequel un concierge à temps partiel a été condamné.

Là, ils avaient fait placer contre un mur les sept personnes qui s'y trouvaient et, le plus simplement du monde, ils les avaient fusillées. Jamais personne n'a été arrêté en rapport avec ce raid.

Un autre incendie prenait 37 vies, le 31 juillet, au cabaret "The Blue Bird", rue Union, à Montréal.

Cette histoire devait, quelques années plus tard, inspirer le scénario du film "The Valentine Day Massacre", réalisé par Roger Corman. Ce film faisait largement état de cette époque de la prohibition, où foisonnaient les maisons de prostitution, les maisons de jeu ainsi que

A West Creston, en Colombie-Britannique, huit personnes ont été tuées par un individu, dans deux maisons, le 9 septembre 1970. Par ailleurs, le 30 janvier 1969, huit personnes ont été tuées à coups de hache, dans la localité de Buffalo Narrows, dans le nord-ouest de la Saskatchewan.

la presse

livraison à domicile

874-6911

du lundi au vendredi: 8 h a.m. à 8 h p.m.
le samedi: 8 h a.m. à 5 h p.m.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (COURS SECONDAIRE)

dirigé par les Pères Jésuites
déclaré d'intérêt public

- Cours secondaire de 5 ans
- Externat et internat pour garçons
- Mixte au niveau de 5e secondaire

EXAMENS D'ADMISSION POUR SECONDAIRE 1

les samedis: 18, 25 janvier et 1er février 1975
de 9 h à midi

RENSEIGNEMENTS: SECRETARIAT DU COURS SECONDAIRE
Tél.: 342-1320, poste 229
3200, chemin Ste-Catherine, Montréal H3T 1C1

C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE COURS DU SOIR — SESSION HIVER '75

| SCIENCES PURES | | LETTRES | |
|----------------------------------|------------------------------|-------------------|--|
| Biologie | 921, 926, 931 | Français | 102, 202, 231, 202, 331, 902, 938, 940 |
| Chimie | 101, 111, 201, 202, 302, 901 | Espagnol | 101, 201 |
| Études | 901 | | |
| Mathématiques | 003, 101, 103, 105, 203, 301 | PHILOSOPHIE | 101, 201, 301, 401 |
| Physique | 101, 111, 201, 301 | | |
| GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE | | PSYCHOLOGIE | |
| Géographie | 221, 904, 932, 948 | Psychologie | 101, 201, 215, 500, 901 |
| Histoire | 951, 961, 962, 972, 983 | | |
| ARTS | | SCIENCES SOCIALES | |
| Arts plastiques | 101, 102, 104, 106, 201, 204 | Anthropologie | 901, 902 |
| Hist. de l'art | 103, 203, 303, 403 | Économie | 920, 921, 933 |
| Cinéma | 901, 930, 940 | Sociologie | 962, 964 |
| ÉDUCATION PHYSIQUE | | INFORMATIQUE | |
| Conditionnement physique I et II | | Informatique | 101, 102, 912, 913 |

DATE LIMITE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION: 29 janvier 1975

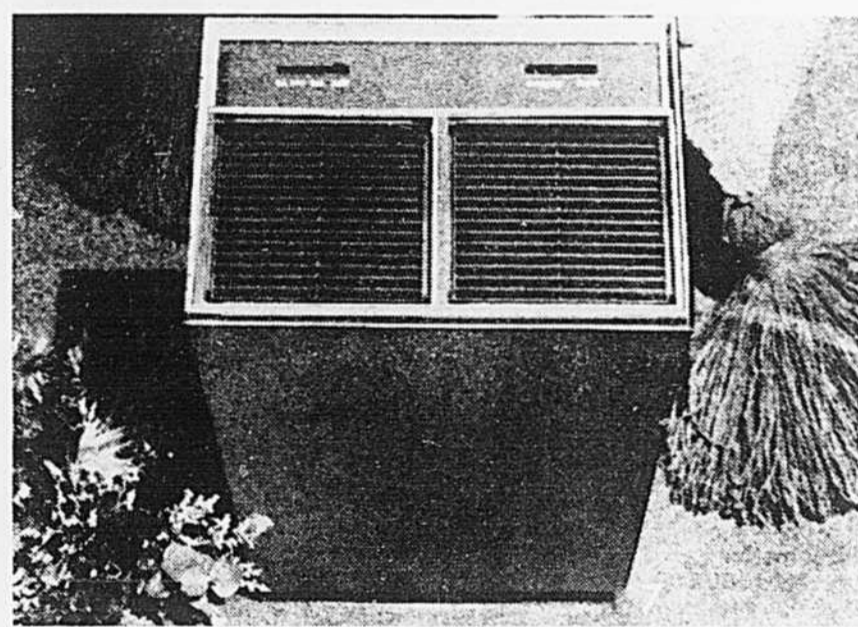
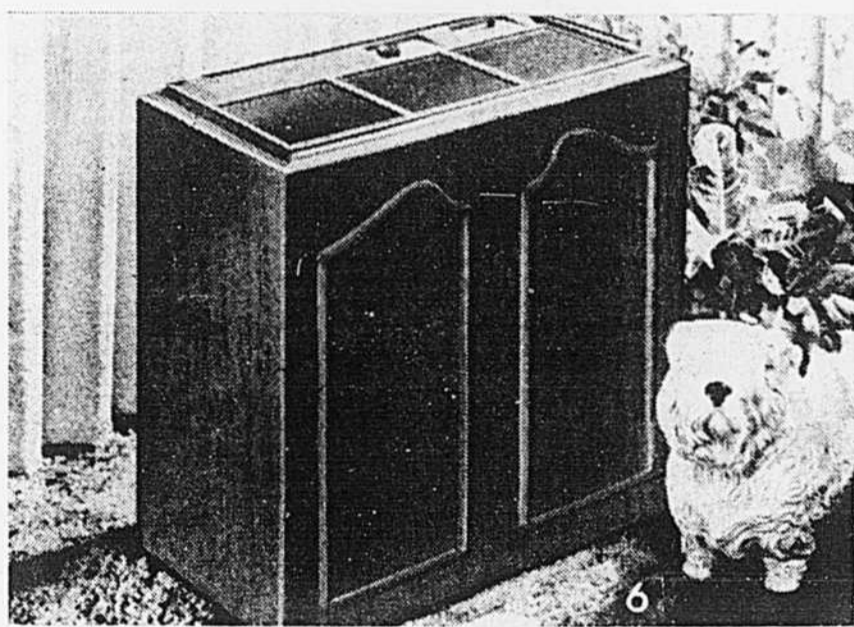
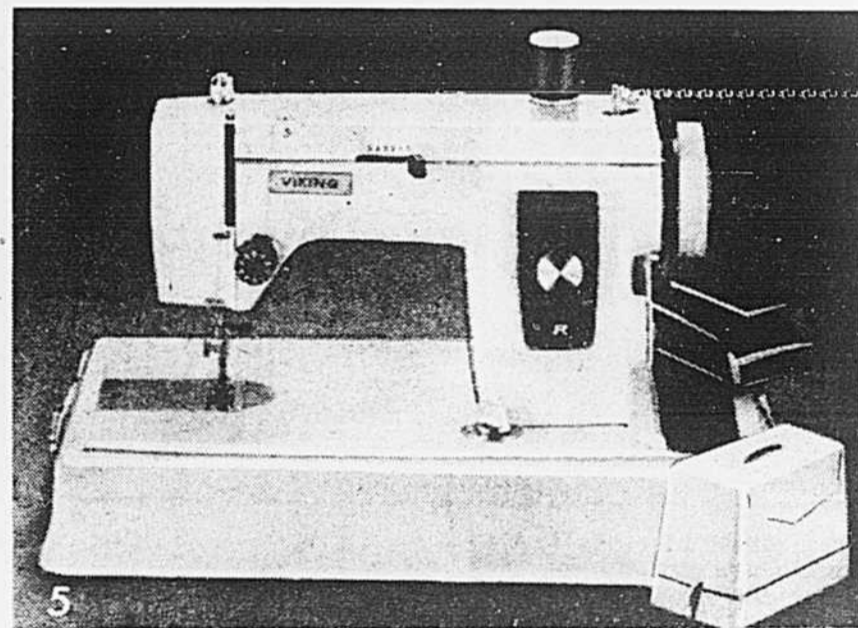
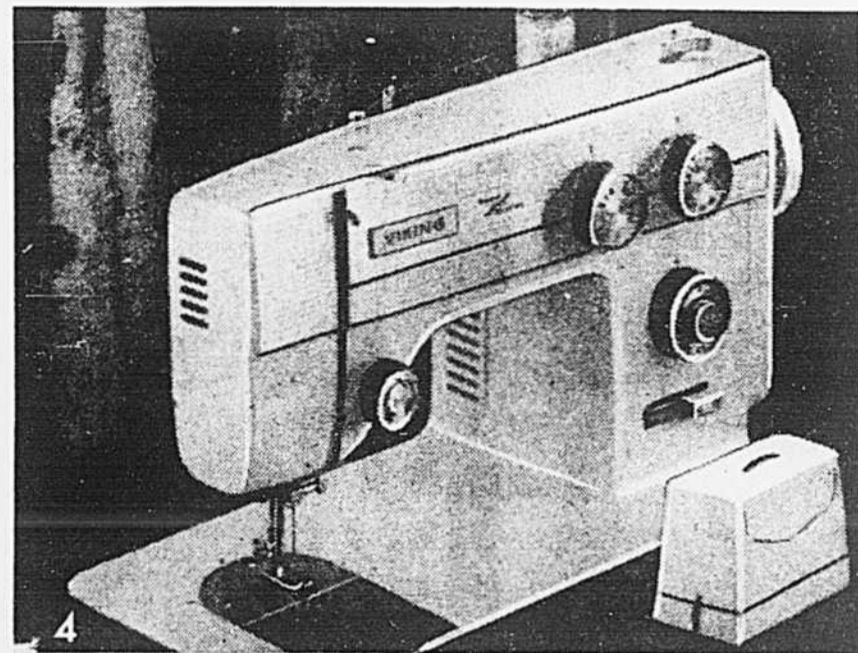
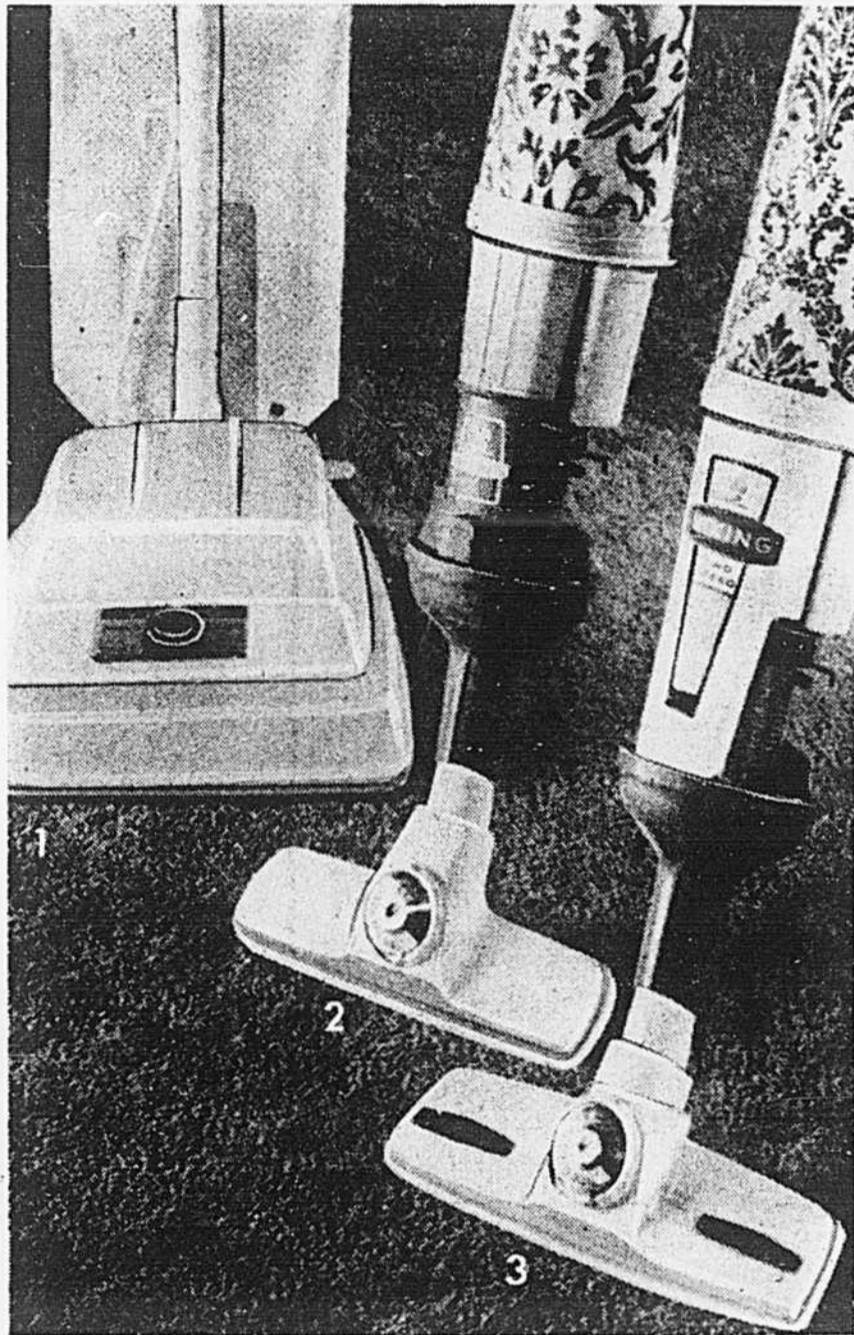
DEBUT DES COURS: 17 février 1975

Renseignements: Secrétaire de l'Éducation permanente C.E.G.E.P. de Saint-Laurent 625, boul. Ste-Croix, St-Laurent H4L 3X7

Tél.: 747-6521, poste 281 ou 282

Vente foyerama Eaton de janvier

Destination Eaton où l'on vous offre tout ce qu'il faut pour le foyer moderne, selon la tradition Viking Eaton



1. Aspirateur droit Viking Eaton

Contrôle "Dial-A-Nap" 4 positions selon la hauteur du tapis. Brosse de 12". Commutateur au pied. Poignée réglable 3 positions. Modèle avec pare-chocs. Sac à poussière recouvert de vinyle. Cordon de 18 pi. Modèle 4415. Rayon 258.

Prix Eaton **74⁹⁹** ch.

2. Aspiro-balai Viking Eaton

Muni d'un bec pivotant de 9" l, avec brosse réglable pour être utilisée sur les planchers et sur les tapis à hautes mèches. Pèse moins de 8 lb. Cordon de 18 pi. Godet à poussière se vidant comme un cendrier. Modèle 1215A. Rayon 258.

Prix Eaton **37⁹⁹** ch.

3. Aspiro-balai Viking Eaton

Moteur 2 vitesses, bec pivotant à hauteur réglable, articulation souple pour atteindre les recoins. Cordon de 18 pi. Godet à poussière se vidant comme un cendrier. Pèse moins de 9 lb. Modèle 1219. Rayon 258.

Prix Eaton **44⁹⁹** ch.

Erratum:

Cahier Vente Foyerama Eaton page 7, article 5B - 466: **169⁹⁹** CHACUN au lieu de LES DEUX PIECES.

4. "Zig-zag" Viking Eaton

Modèle de luxe avec marche arrière commandée par bouton-poussoir, rebobinage automatique, réglage de la longueur du point. Fait boutonnières, points droits, surjets et reprisage. 14 points incorporés dont: zig-zag, invisible, extensible, etc. Modèle 386. Rayon 570.

Prix Eaton **209⁹⁹** ch.

5. Portative Viking Eaton

Fait les points droits et zig-zag. Marche avant et arrière. Fait aussi broderie manuelle et coud appliqués et boutons. Système de reprisage "Patch-O-Matic". Rebobinage automatique. Modèle 535. Rayon 570.

Prix Eaton **119⁹⁹** ch.

Non représenté:

Meuble Viking Eaton pour machine à coudre

Vous pouvez facilement l'utiliser comme table de bout et y dissimuler votre machine à coudre. Contrôle au genou et piétement amovible. Fini satiné poncé à la main. Modèle 20W. Environ 18" x 22" x 31" H. Rayon 570.

Prix Eaton **44⁹⁵** ch.

Meuble Viking Eaton de style espagnol

Modèle plaque chêne avec contrôle au genou et piétement amovible. Modèle 37-0. Environ 18" x 22" x 31" H. Rayon 570.

Prix Eaton **59⁹⁵** ch.

6. Humidificateur à tambour Viking Eaton

Évapore 17 gallons d'eau par 24 heures dans un appartement de 6 à 8 pièces. Réservoir de 6,7 gallons amovible pour nettoyage facile. Humidistat automatique contrôlant le niveau d'humidité, contrôle variable de vitesse, arrêt automatique, lampe-témoin de remplissage et indicateur de niveau d'eau. 3 grilles directionnelles. Fini noyer. Modèle 6123. Environ 25" x 13" x 26" H. Rayon 356.

Prix Eaton **109⁹⁹** ch.

7. Humidificateur à mèche Viking Eaton

Évapore 3,6 gallons d'eau par 24 heures. Contrôle de vitesse, indicateur de niveau d'eau, deux grilles directionnelles 4 positions, moteur lubrifié en permanence. 4 roulettes. Fini simili-bois. Modèle 6121. Environ 15" x 11" x 25" H. Rayon 356.

Prix Eaton **54⁹⁹** ch.

Non représenté:

Humidificateur Viking Eaton

Réservoir amovible de 5,6 gal. débitant 9,8 gal. par 24 heures. Contrôle de vitesse à 3 positions, indicateur de niveau d'eau, humidistat automatique. Fini vinyle façon noyer. Modèle 6125. Environ 23" x 12" x 25" H. Rayon 356.

Prix Eaton **74⁹⁹** ch.

Eaton, Centre-ville (deuxième et cinquième étage) et tous les autres magasins Eaton, rayons 258, 356 et 570. Venez ou téléphonez **842-9211**. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

EATON

Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h. Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h.

Samedi de 9 h à 17 h. Le Standard ouvre à 8 h 30. 842-9211.

Vente

foyerama Eaton de janvier

Destination Eaton où vous y trouverez ces 4 Viking Eaton à prix spécial!

1. Télécouleur portable 20"

Prix Eaton 499⁸⁸
 • Montage entièrement transistorisé des circuits • Lampe-écran «Negative Guard Band» à dispositif protecteur • Modules enfichables pour faciliter l'entretien • Dispositif «Rapid-On», indicateurs de canaux lumineux et syntonisation automatique • Boîtier de métal recouvert de vinyle fini noyer • Modèle 6001-20C, environ 24" L x 17 1/2" H x 17 1/2" P.

2. Support téléviseur 20⁸⁸

Prix Eaton 20⁸⁸
 • Modèle de conception moderne, avec tablette en bois recouverte de vinyle fini noyer, support en métal chromé et monté sur roulettes. • Modèle J12, environ 28" x 16" x 21 1/2" H.

3 Téléviseur noir et blanc 17"

Prix Eaton 169⁸⁸
 • Appareil portable entièrement transistorisé, aide à prolonger la durée des pièces • Dispositif «Rapid-On», vous procure son et image en quelques secondes • Syntonisateurs VHF et UHF séparés • Antenne télescopique dipôle • Fiche d'écoute personnelle • Boîtier compact de couleur noire • Modèle 787-17, environ 20 1/2" L x 13" P x 15" H.

4. Support téléviseur 16⁸⁸

Prix Eaton 16⁸⁸
 • Modèle monte sur roulettes • Monture en métal chrome poli • Tablette et garniture de poignée en bois teint noyer • Bien choisi pour transporter le téléviseur d'une pièce à l'autre • Modèle J11, environ 23" x 11 1/2" x 15 1/2" H.

5. Télécouleur meuble 26"

Prix Eaton 699⁸⁸
 • Meuble de style méditerranéen au riche fini chêne • Montage entièrement transistorisé des circuits • Modules enfichables • Lampe-écran à fond matricé noir pour vous procurer une image nette aux couleurs impeccables • Réglage automatique de la couleur, des teintes et de l'accord précis • Dispositif «Rapid-On», Indicateurs de canaux VHF et UHF lumineux • Modèle 6007-26C, environ 33" L x 19" P x 30" H.

6. Télécouleur portable 20"

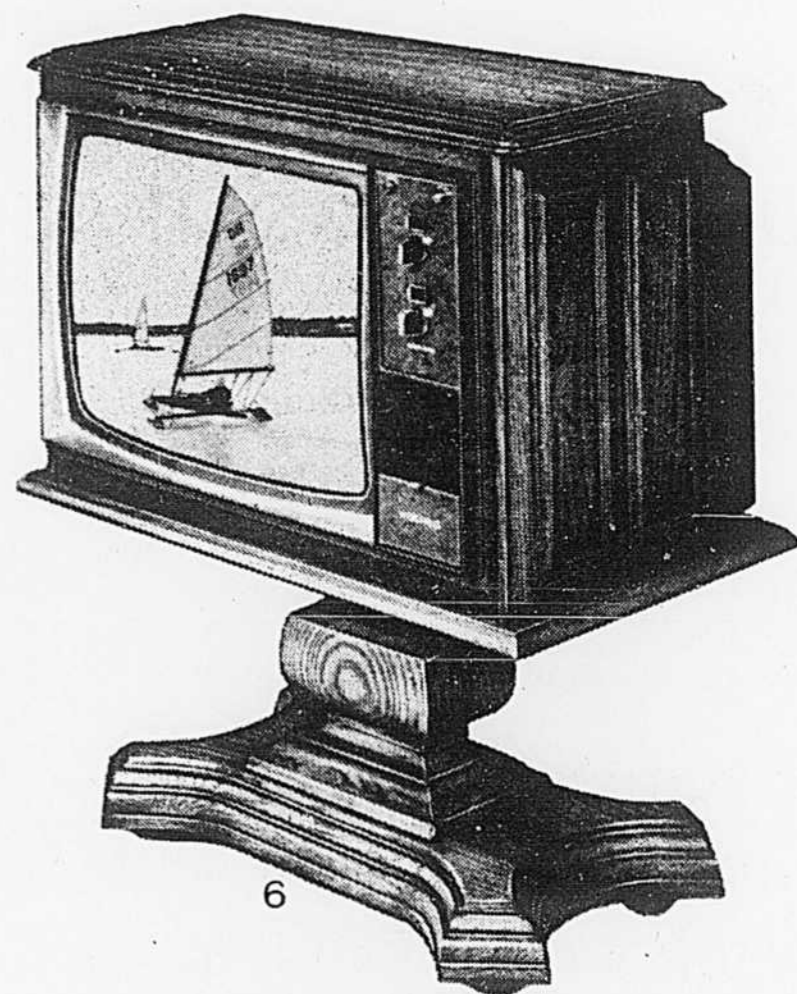
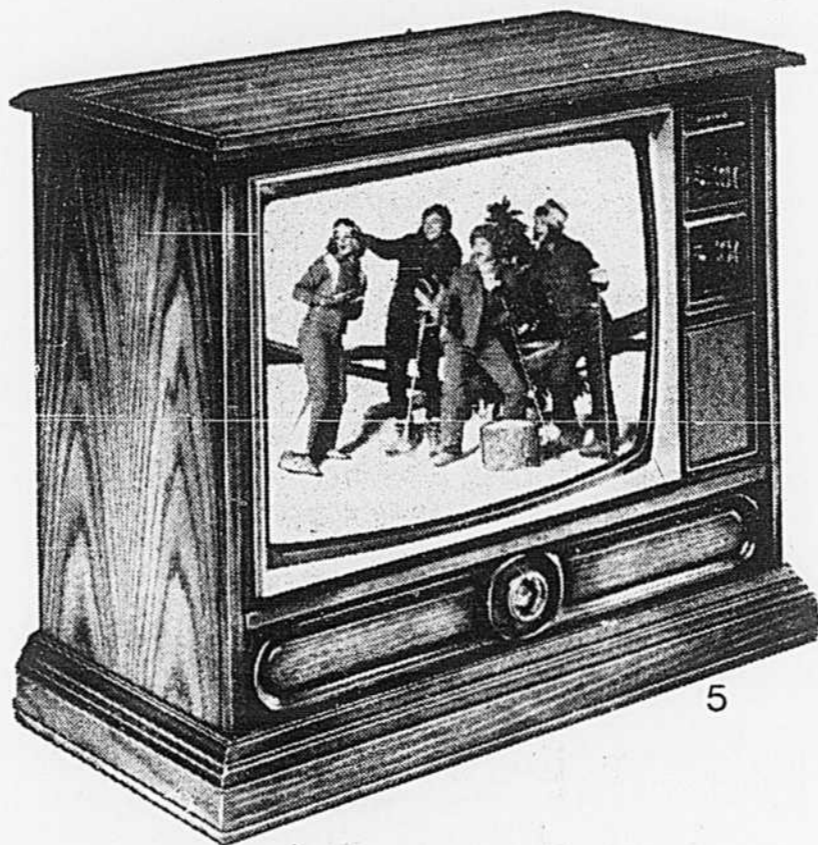
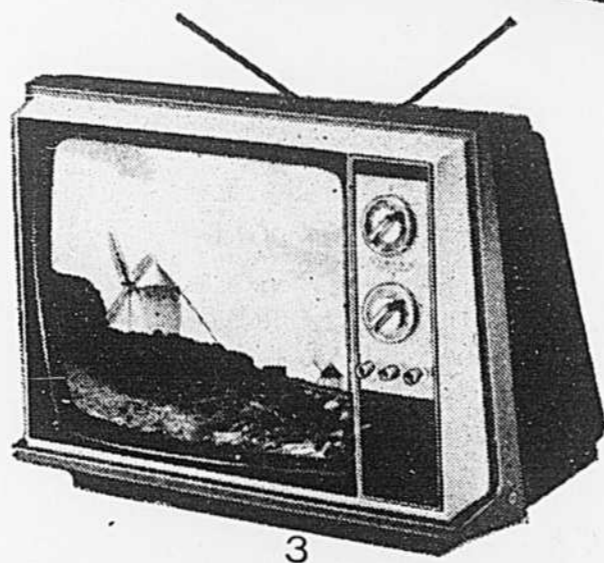
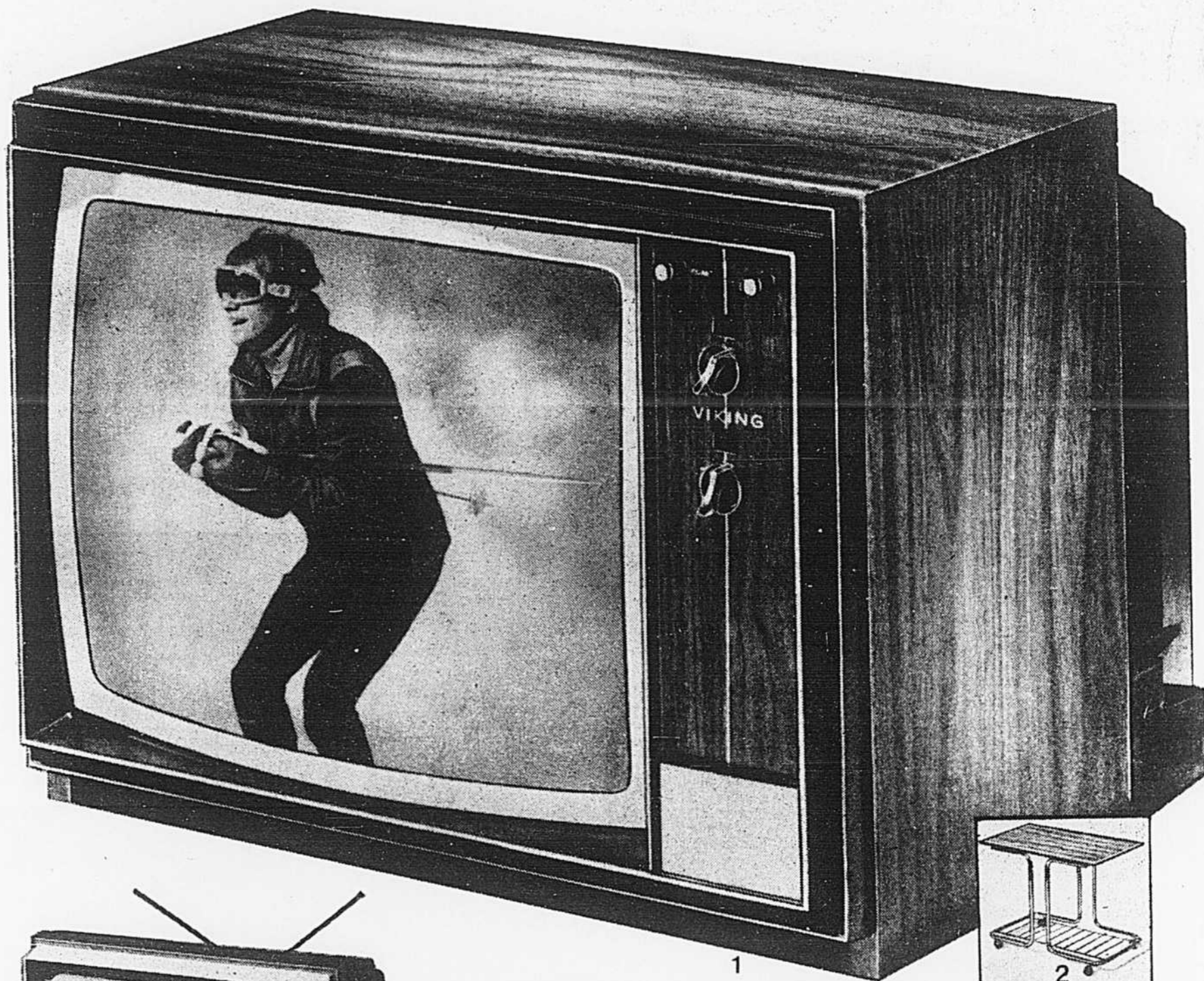
Prix Eaton 629⁸⁸
 • Grâce à la lampe-écran «Super-Brite» vous obtenez une image-couleur bien définie aux couleurs naturelles • Montage entièrement transistorisé, modules enfichables • Syntonisateurs VHF et UHF lumineux • Réglage pour mieux définir l'image et syntonisation automatique de la couleur, des teintes et de l'accord précis • Modèle s'harmonisant bien à tous les décors au chaud fini chêne automnal, avec support genre piédestal • Modèle 684-20C, environ 26" L x 19" P x 33" H.

Garantie spécifique d'Eaton

La garantie des télécouleurs Viking Eaton comprend la main-d'œuvre et les pièces pour un an et lampe-écran pour 2 ans. Si la lampe-écran fait défaut après cette période de 2 ans, le premier acheteur peut la faire remplacer à un prix établi au prorata des mois d'usage jusqu'à 6 ans de la date d'achat.

Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa Bayshore. Rayon 460.

Venez ou téléphonez **842-9211**
 Utilisez votre carte-comptable Eaton



Soyez généreux
 contribuez au
**FONDS DE
 RÉADAPTATION**
 DE LA
 PARADE DES DIX SOUS

MONTREAL
 677, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
 Centre commercial
 Fairview

ANJOU
 Les Galeries
 d'Anjou

MAIL CAVENDISH
 Boul. Cavendish,
 quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
 Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPÔT
 4505 Hickmore

LANGELIER
 (Centre d'aubaines)
 Centre commercial
 Langelier

LASALLE
 (Centre d'aubaines)
 Centre commercial
 Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
 Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h 00
 Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h 00
 Samedi de 9 h 00 à 17 h 00

LA CARTE COMPTABLE EATON:
 Une façon moderne de magasiner.
 Le standard téléphonique
 ouvre à 8h30. 842-9211

EATON